

**COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE**

**COMMUNE DE BRUXELLES VILLE**

**CONTRAT COHESION SOCIALE  
2011-2015**

**RAPPORT ANNUEL DE LA COORDINATION LOCALE**

**ANNEE 2011**

**Adresse (siège social) : Jeunesse à Bruxelles asbl  
Avenue de l'Héliport 56  
1000 Bruxelles**

**Personne de contact\*: BOUHOUT Karim/BEN AMAR Basma**

## **Avant propos**

Nous remercions pour la rédaction de ce rapport le soutien de nos partenaires directs: Madame l'Echevine de l'Instruction Publique et de la Jeunesse de la Ville de Bruxelles, le Cabinet de l'Instruction Publique et de la Jeunesse de la Ville de Bruxelles, Monsieur L' Echevin de la Culture, de l'Emploi et de la Formation, de l'Etat civil de la Ville de Bruxelles, la CoCoF, le CrACS, et nos partenaires associatifs.

**Rédacteur : BOUHOUT Karim**

# Table des matières

## 1- Profil de la coordination

### 1-1 Coordination des projets de Cohésion sociale et du FIPI

### 1-2 Descriptif de la Coordination des projets de cohésion sociale et Fipi de la Ville de Bruxelles

#### 1-2-1 Angle institutionnel

#### 1-2-2 Angle fonctionnel

#### 1-2-2-1 Suivi de la bonne exécution du contrat communal de cohésion sociale et du Fipi communal 2011.

#### 1-2-2-2 Organisation des concertations locales

#### 1-2-2-3 Suivi administratif et financier des projets de cohésion sociale

#### 1-2-2-4 Réunion entrant dans le cadre des missions de la coordination locale.

#### 1-2-2-5 Suivi administratif et financier des projets Fipi communaux 2010 et 2011

## 2- Le Contrat communal de cohésion sociale

### 2-1 Sélection du programme quinquennal de cohésion sociale (2011-2015) : Ville de Bruxelles

#### 2-1-1 Les priorités régionales

#### 2-1-2 Le ciblage territorial

#### 2-1-3 Le budget alloué par la Région au contrat communal

#### 2-1-4 L'historicité.

## 3- Le budget 2011 : répartition du subside

## 4- Etat des lieux des actions associatives

### 4-1 Introduction : La cohésion sociale

#### 4-1-1 Cadre légal

#### 4-1-2 La cohésion sociale : définition du décret

#### 4-1-3 Les priorités thématiques du décret Cohésion sociale

#### 4-1-4 Durée de programmation

### 4-2 Analyse des données quantitatives.

#### 4-2-1 Ville de Bruxelles : typologie des priorités et des groupes exprimée en nombre absolu et en %.

#### 4-2-2 Ville de Bruxelles : distribution cumulée des volumes d'heures d'activités par priorité, exprimée en nombre absolu.

#### 4-2-3 Ville de Bruxelles: typologie des publics par priorité exprimée en nombre absolu (graphique 1) et en % (graphique 2).

#### 4-2-4 Ville de Bruxelles : typologie des publics en liste d'attente/par priorité (graphique 1) et rapportée au public global (graphique 2).

#### 4-2-5 Ville de Bruxelles: distribution du public né à l'étranger et des publics selon le genre, le volume d'heures d'activités exprimée en nombre absolu et %

#### 4-2-6 Travail social individuel : Soutien scolaire : typologie des activités, nombre de bénéficiaires, nombre de collaborateurs et volume horaire moyen exprimé en nombre absolu.

**4-2-7 Travail social individuel : alphabétisation : typologie d'activités, nombre de bénéficiaires, nombre de collaborateurs et volume horaire moyen exprimé en nombre absolu.**

**4-2-8 Travail social individuel : primo-arrivants : typologie d'activités, nombre de bénéficiaires, nombre de collaborateurs et volume horaire moyen exprimé en nombre absolu.**

**4-2-9 Travail social individuel: tableau global**

**4-2-10 Ville de Bruxelles : typologie et nombre d'activités : soutien scolaire (graphique 1), alphabétisation (graphique 2) et primo-arrivants (graphique 3).**

**4-2-11 Prestations de travail et type de contrat**

**4-3 Analyse par quartier**

**4-3-1 Distribution des actions prioritaires par quartier.**

**4-2-11 Analyse globale des quartiers: distribution des variables exprimée en nombre absolu (graphique 1) et en %(graphique 2).**

**4-4 Analyse de variables qualitatives**

**4-4-1 partenariat**

**4-4-2 Points forts des actions prioritaires**

**4-4-3 Points faibles des actions prioritaires**

**4-4-4 Orientation émancipatrice des projets d'alphabétisation/Fle**

**4-4-5 Projet transversal et complémentaires.**

**5 – Analyse des récits de vie**

**5-1 Méthodologie**

**5-2 Résumé des récits de vie : soutien scolaire**

**5-3 Catégorisation conceptuelle des contenus**

**5-4 Analyse des contenus et commentaires**

**5-5 Conclusion et enseignements**

**6- Conclusion générale**

## 1. PROFIL DE LA COORDINATION

### 1-1 Coordination des projets de Cohésion sociale et du FIPI

Les responsabilités et missions de la Coordination des projets de Cohésion sociale et du FIPI de la Ville de Bruxelles sont liées au Décret 2004 de Cohésion sociale du Ministère de la Commission Communautaire Française.

En effet, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006, les programmes Intégration - Cohabitation, Insertion sociale et Eté Jeunes ont été remplacés par le Décret de Cohésion sociale. La volonté de pérenniser ces trois programmes autour d'une politique cohérente et centralisée, a donné naissance à ce nouveau décret organisant le soutien de projets dans le cadre de la politique de cohésion sociale sous la tutelle de la Commission Communautaire Française de la Région Bruxelles Capitale (Cocof).

En pratique, la politique de Cohésion sociale consiste à mettre en place des initiatives en faveur des processus garantissant l'exercice de la citoyenneté active, du vivre ensemble des populations précaires sous l'impulsion de la Cocof et en partenariat avec les communes et les associations locales actives dans les quartiers fragilisés de Bruxelles. La sélection des projets et la répartition budgétaire font l'objet d'une concertation entre autorité communale, opérateurs associatifs et pouvoir subsidiant. La signature d'un contrat communal de Cohésion sociale vient sceller le partenariat entre ces 3 acteurs pour une durée de 5 ans.

Une coordination locale est mise en place dans chaque commune éligible pour veiller au bon développement du programme communal. Cette coordination locale est chargée d'assurer la préparation et le suivi de l'exécution des contrats communaux de cohésion sociale, en veillant d'une part, à la bonne coordination des projets, à leur accompagnement administratif et pédagogique, à leur évaluation; d'autre part à leur adéquation aux dispositifs et politiques des grandes villes.

Cette fonction de coordination locale est donc assumée par la coordination des projets de cohésion sociale et FIPI de la Ville de Bruxelles implantée au sein de l'asbl *Jeunesse à Bruxelles*.

D'autre part, la coordination de la Ville de Bruxelles suit en collaboration avec le Centre pour l'Egalité des Chances et la Lutte contre le Racisme, les projets FIPI faisant partie du programme communal.

Le FIPI a été créé en 1991 par le Gouvernement fédéral. Son objectif est de soutenir l'impulsion des projets favorisant l'intégration sociale des personnes d'origine étrangère, la prévention des discriminations et le dialogue interculturel.

Dans ce cadre-là, la coordination locale des projets de cohésion sociale, organise l'appel à projets, prépare les fiches techniques pour les Echevins compétents et fait une proposition de répartition. Elle assure également le suivi administratif et financier de ces projets.

La coordination de ces programmes est assurée par l'asbl *Jeunesse à Bruxelles*, mandatée par la Ville de Bruxelles. La coordination fonctionne comme un « service » par rapport au secteur. Elle est le relais nécessaire vers les autorités compétentes, répond à toutes les questions techniques et administratives, veille au respect des conventions, oriente et soutient les promoteurs de projets.

## **1-2 Descriptif de la Coordination des projets de cohésion sociale et Fipi de la Ville de Bruxelles**

### **1-2-1 Angle institutionnel**

C'est le *Décret de Cohésion sociale du 30 avril 2004 de la Commission Communautaire Française* qui institue la coordination locale:

Chapitre III, Article 7:

*« Art. 7. Afin de garantir la bonne exécution des contrats communaux de cohésion sociale, le Collège finance une coordination locale par commune éligible, selon les modalités qu'il détermine. La coordination locale est chargée de sélectionner les projets de cohésion sociale après appel public à projets, d'en organiser la coordination, de les accompagner au niveau administratif et de les évaluer. Elle est le relais ente le Collège, la commune et les associations. »*

La coordination dépend du collège des Bourgmestre et Echevins de la Ville de Bruxelles. La cohésion sociale est une matière qui figure dans les compétences de deux échevins: Madame *Faouzia HARICHE*, Première Echevine, en charge de l'Instruction publique et de la Jeunesse de la Ville de Bruxelles et Monsieur *Hamza FASSI-FIHRI*, Echevin de l'Etat civil, de la Culture, de l'Emploi et la Formation de la Ville de Bruxelles.

Au niveau de l'Administration, la cellule Cohésion sociale dépend du Service de la Jeunesse de la Ville de Bruxelles qui, par convention a confié cette mission à l'asbl (para communale) *Jeunesse à Bruxelles* dont l'Echevin de la Jeunesse est président de droit.

### **1-2-2 Angle fonctionnel**

La coordination de ces programmes est assurée par l'asbl « *Jeunesse à Bruxelles* », mandatée par la Ville de Bruxelles à cette fin. La coordination locale fonctionne comme un « service » par rapport au secteur régional de la cohésion sociale et du Fonds d'impulsion à la politique des immigrés. Elle est le relais nécessaire vers les autorités compétentes, répond à toutes les questions techniques et administratives, veille au respect des conventions, oriente et soutient les promoteurs de projets associatifs.

#### **1-2-2-1 Suivi de la bonne exécution du contrat communal de cohésion sociale et du Fipi communal 2011.**

Dans ses missions de suivi et d'évaluation, la coordination locale effectue la visite des projets soutenus et financés par la Cohésion sociale et le FIPI communal. Ces visites de terrain sont renforcées par un rapport de visite circonstancié consultable à la demande. La Coordination locale participe également à des événements, des activités spécifiques sur invitation de ses partenaires associatifs contractant.

Entre le 1er janvier 2011 et le 31 décembre 2011, la Coordination locale a effectué **48 visites de terrain** ayant fait l'objet d'un rapport circonstancié : **(30 visites des projets de cohésion sociale, 12 visites des projets Fipi et 6 visites des activités *Eté Jeunes*)**.

### 1-2-2-2 Organisation des concertations locales

La Coordination locale est tenu par voie décrétales d'organiser idéalement 3 concertations locales par an, réunissant en son sein, l'ensemble des acteurs du contrat communal de cohésion sociale. Ces concertations sont un espace d'information, de coordination et de développement de collaborations entre associations oeuvrant à la cohésion sociale communale.

En 2011, la Coordination locale a organisée 2 concertations locales générales avec l'ensemble de des partenaires associatifs actifs sur le territoire communal.

- La concertation locale du **24 mars 2011**: a fait l'objet d'une présentation à l'assemblée, d'associations à la recherche de partenariats communaux, d'une intervention du *Centre régional d'Appui en Cohésion sociale* relative au *questionnaire d'évaluation numérique* ainsi que de la présentation du rapport annuel 2009 rédigée par la coordination locale.
- La concertation locale du **09 novembre 2011**: a fait l'objet d'une présentation de Monsieur *Nico Hirt* membre fondateur de l'*Aped*: enseignements et conséquences des évaluations comparatives des systèmes d'enseignement internationaux. Cette intervention a été suivie d'un travail en atelier autour des bonnes pratiques de soutien scolaire et une note synthétique rédigée par la coordination locale. L'objectif, à plus long terme, serait de constituer un portefeuille thématique des bonnes pratiques associatives en matière de cohésion sociale.

#### Liste des institutions et associations participant à la concertation locale.

Institutions	Voix délibérative	Voix consultative
<b>Membres du contrat communal de cohésion sociale</b>	X	X
<i>AMO de NOH, Arthis - Maison culturelle Belgo-roumaine ; ASE Anneessens ; Ateliers du Soleil ; Caria ; Centre Culturel Bruegel ; Centre de réflexion Francisco Ferrer ; Centre Lorca ; Centre TEFO ; Centre social du Béguinage ; Club de Jeunesse Action éducative ; Don Bosco - Télé Service ; Double sens ; EMECOJ ; Entr'Aide ; Entraide Bruxelles ; Entr'Aide des Marolles ; Formosa ; Foyer des jeunes des Marolles, Groupe d'Entraide Scolaire de Laeken ; Interpôle ; Joseph Swinnen ; Jeunesse à Bruxelles, La Ribanbelle - Halte Garderie de la Senne ; Le Colombier ; Le Toucan ; Ligue de l'Enseignement et de l'Education Permanente ; Les Amis des Bibliothèques de la Ville de Bruxelles ; Les Ateliers Populaires ; Le Quatre-Vingt-Huit ; M.J. l'Avenir ; Maison des Associations ; Maison des Jeunes de Neder-Over-Hembeek ; Progrès ; Solidarité ; Vie Féminine.</i>		
<b>Non membres du contrat communal et nouvelles candidatures au programme quinquennal de cohésion sociale 2011-2015</b>	-	-
<i>Europa Salama ; Carhima asbl, Centre d'Archives et de Recherche sur l'Histoire de l'Immigration Maghrébine et Arabe, Mémosource, Service d'Education et de Formation Populaire, Eurêka Aide et soutien, Bruxelles Laïque, Sports et culture</i>		
<b>Autorités communales de la Ville de Bruxelles</b>	X	X
Madame Faouzia HARICHE, Première Echevine en charge de l'Instruction publique et de la Jeunesse. Monsieur Hamza FASSI-FIHRI, Echevin de l'Etat civil, la Culture, l'Emploi et la Formation. Madame Faten ALAMAT, Directrice de cabinet de l'Instruction publique et de la Jeunesse.		

<b>Partenaires de la Ville de Bruxelles</b>		
<b>ASBL Bravvo</b>	-	-
<b>Cocof</b>		<b>X</b>
Monsieur Philippe STERCKX, Cabinet du Ministre-Président de la Région de Bruxelles-Capitale, Conseiller en Cohésion sociale & Matières bicommunautaires – Enseignement. Madame Marie-Pierre DURT, Conseillère adjointe, Administration des Affaires Sociales et de la Santé, Service des Affaires Sociales.		
<b>Coordination des projets de cohésion sociale de la Ville de Bruxelles</b>		<b>X</b>
<b>Centre régional d'appui aux politiques de cohésion sociale</b>		<b>X</b>

### **1-2-2-3 Suivi administratif et financier des projets de cohésion sociale**

La coordination locale est responsable en 2011:

- Un bilan des activités des associations pour l'année 2011 : analyse des documents financiers et rapports d'activités des associations en étroite collaboration avec la Cocof.
- Projets du nouveau Programme quinquennal de Cohésion sociale (2011-2015): participation à différents groupes de travail, soutien administratif à l'adresse des nouveaux projets quinquennaux en collaboration avec les autorités de la Cocof, suivi des contentieux associatifs, participation à l'événementiel associatif communal, préparation de la documentation relative à *l'offre sociale communale*.
- Rédaction du rapport annuel 2010 clôturant le premier quinquennat du Programme Régional de cohésion sociale.

### **1-2-2-4 Réunion entrant dans le cadre des missions de la coordination locale.**

- Participation aux réunions mensuelles et réunions méthodologiques ponctuelles organisées par le *Centre Régional d'Appui en Cohésion sociale* (CRACS) en collaboration avec la plateforme des coordinations locales réunissant les 13 contrats communaux.
- Participation aux Coordinations sociale par quartier et autres groupes institutionnels mis en place dans le cadre d'autres dispositifs de politiques publiques (Contrat de quartier, PGV,..).
- Participation à des évènements, conférences et journées d'étude entrant dans le cadre décrétable des missions de la coordination locale.

### **1-2-2-5 Suivi administratif et financier des projets Fipi communaux 2010 et 2011**

- Evaluation et suivi administratif du **FIPI communal 2010** en collaboration avec le *Centre pour l'Egalité des Chances et la Lutte contre le Racisme* et les *Autorités communales compétentes de la Ville de Bruxelles*;
- Visite des projets *Fipi communaux 2011* (12 visites de terrain).
- Mise en œuvre du **FIPI communal 2011** : sélection des projets, rédaction de fiches techniques à l'attention des autorités compétentes, rédaction d'une note d'évaluation tenant compte des visites de terrain.

## 2. LE CONTRAT COMMUNAL DE COHESION SOCIALE

### 2-1 Sélection du programme quinquennal de cohésion sociale (2011-2015) : Ville de Bruxelles

2011 est la première année d'exécution du contrat communal de Cohésion sociale tel que reconduit au centre du Programme quinquennal (2011-2015). Dans le cadre de la sélection des projets communaux, quatre déterminants ont circonscrit le choix communal.

#### 1- Les priorités régionales

#### 2- Le ciblage territorial

#### 3- Le budget alloué par la Région au contrat communal

#### 4- L'historicité.

**2-1-1 Les priorités régionales<sup>1</sup>:** La reconduction des priorités régionales de cohésion sociale a fait l'objet d'un resserrement conséquent des besoins conjoncturels de la Région Bruxelloise. Concrètement, les candidatures au contrat communal **2011-2015** devaient introduire un projet intégrant l'une des trois priorités suivantes:

#### a. Le soutien et l'accompagnement scolaire :

Dans une dynamique de complémentarité avec les écoles et en lien permanent avec le milieu de vie de l'enfant, des actions seront soutenues en matière de soutien scolaire avec un accent particulier porté sur les aides spécifiques aux adolescents.

#### b. L'alphabétisation et l'apprentissage du français pour adultes peu ou non scolarisés:

Les actions d'alphabétisation et d'apprentissage du français s'appuient sur des pédagogies émancipatrices et interculturelles développées dans une approche collective et participative. Celles-ci visent à faire de l'apprentissage de la langue, de la lecture, de l'écriture, du calcul, des technologies de la communication, un outil d'expression sociale, de prise de parole, de pouvoir sur sa vie, son milieu et son environnement. Un accent particulier doit être porté sur les actions liées à l'apprentissage du français.

#### c. L'accueil et l'accompagnement des primo-arrivants :

Une attention particulière doit être apportée à toutes les actions liées à l'accueil et à l'accompagnement des primo-arrivants. Les actions visant à l'apprentissage du français (alphabétisation ou français langue étrangère) et l'organisation de modules d'initiation à la citoyenneté seront renforcées. La structuration progressive de bureaux d'accueil visera la globalité de la problématique de l'accueil et du nécessaire travail en réseau avec des opérateurs compétents en matière d'aide sociale, d'accueil de l'enfance, de logement, de santé, d'insertion socioprofessionnelle...

d. Les candidats pouvaient également introduire des projets **complémentaires ou transversaux<sup>2</sup>**.

<sup>1</sup> Appel à projets quinquennat 2011-2015: [http://www.cocof.irisnet.be/site/fr/affsoc/cohesion/Files/App\\_Proj\\_2011\\_2015\\_Tel\\_que\\_modif](http://www.cocof.irisnet.be/site/fr/affsoc/cohesion/Files/App_Proj_2011_2015_Tel_que_modif)

<sup>2</sup> Voire circulaire ministérielle interprétative: [http://www.cocof.irisnet.be/site/fr/affsoc/cohesion/Files/Circ\\_Interpret\\_app\\_proj\\_2011\\_2015](http://www.cocof.irisnet.be/site/fr/affsoc/cohesion/Files/Circ_Interpret_app_proj_2011_2015)

### **Cadre formel:**

- **Appel à projets quinquennat 2011-2015** : diffusé aux associations le 12/03/2010 et qui indiquait les 3 grandes priorités de la Région : Soutien scolaire, Alphabétisation et accompagnement des primo-arrivants.
- **Circulaire interprétative de l'appel à projet/Cohésion sociale /Contrats 2011 – 2015** : diffusé aux associations le 04/05/2010.
- **Priorités communales** : diffusées le 22/03/2010 par la coordination locale de la Ville de Bruxelles.
- **Concertation locale du 30 mars 2010** qui a permis d'explicitier les priorités régionales et les priorités communales.
- **Etablissement des fiches techniques** des projets introduits dans le cadre du programme quinquennal 2011-2015; **approuvées par les responsables associatifs** et transmises à l'ensemble des associations avec l'invitation à cette réunion.

Si le redéploiement des priorités régionales laissait craindre une éviction des projets associatifs entrant moins dans la nouvelle traduction du programme quinquennal tels, les projets plus centrés sur l'action socioculturelle, le socio-créatif, l'intergénérationnel, le genre ou encore le travail social communautaire; ce pressentiment fut démenti par la réalité pratique.

D'une part, la *circulaire interprétative* promulguant une lecture plus souple de l'appel à projets a permis aux acteurs associatifs d'introduire des actions entrant dans l'une des priorités régionales tout en réadaptant leurs anciens projets. D'autre part, les acteurs associatifs ont su réorienter leur projet en fonction des attentes régionales et en tenant compte de l'impératif catégorique. Ainsi, les acteurs associatifs se sont adaptés aux attentes régionales et les 53 projets introduits à la Ville de Bruxelles entraient totalement dans l'une des trois priorités régionales. Les visites de terrain quant à elles, confortent la validité de ces choix prioritaires, tant sur le territoire communal les primo-arrivants, la jeunesse, restent des besoins criant.

**2-1-2 Le ciblage territorial** : à l'image des politiques de *discrimination positive*, les pratiques de ciblage territorial accordent des moyens financiers complémentaires aux espaces urbains les plus relégués. En exploitant les variables sociodémographiques des moyennes communales (*Clé Christophe*) plutôt que celles des périmètres d'intervention (tels que définis dans les pratiques de *ciblage territorial des zones EDRLR*), la Ville de Bruxelles a été fortement pénalisée par la superficie de sa commune englobant autant des espaces de forte densité de population (ceux dans lesquels les projets de cohésion sociale **sont effectifs**) que des espaces inhabités tels les chancres, les espaces verts et axes routiers. L'expérience de l'appel à projets démontre au contraire, que l'enveloppe communale aurait dû être revue à la hausse.

**2-1-3 Le budget alloué par la Région au contrat communal** : au regard de la politique budgétaire présidant l'appel à projets, il faut souligner la particularité de la Ville de Bruxelles (commune la plus étendue de la Région Bruxelloise), qui a vu l'introduction de plus de **53 candidatures** au contrat communal, sommant une enveloppe de plus de **2,2 millions d'euros**. Sachant que le budget accordé à la commune reste dans la proportion de celui du contrat communal précédent (soit un peu plus de **900.000 euros**), le budget fut un obstacle majeur à l'introduction de nouvelles candidatures dans le contrat communal.

**2-1-4 L'historicité** : selon *Touraine (1973)*, on nomme historicité *la capacité d'une société à agir sur elle-même et à se transformer*. Redéployée sur le tissu associatif communal, ce concept souligne la capacité qu'on les acteurs associatifs à transformer l'histoire d'un quartier. A ce titre, la politique de cohésion sociale est déterminée par une double historicité. D'une part, celle du dispositif lui-même. Passant ces dix dernières années d'un programme *de cohabitation* à un

dispositif quinquennal pérenne, le choix communal doit tenir compte de l'évolution harmonieuse de ce dispositif alliant les énergies associatives premières avec celles des nouvelles candidatures. Il en va de l'équilibre des pratiques sociales des quartiers.

D'autre part, celle du tissu associatif. Il n'est un secret pour personne de constater qu'à l'échelle des quartiers se trame des logiques de piliers. *La bataille des Marolles, la question scolaire*, sont d'autant d'événements ayant façonné *la praxis sociale et la couleur politique* des quartiers. Il en résulte des équilibres admonestant les pratiques locales des quartiers et des phénomènes de résistance au changement.

Tenant compte de l'ensemble de ces déterminants et dans une éthique de la responsabilité, les autorités communales ont respecté **une série de critères formels transparents** dans le choix du contrat communal:

### **a) L'analyse des besoins**

- les besoins communaux ont fait l'objet d'une analyse des statistiques locales en Région bruxelloise par l'équipe de l'Institut de Gestion de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire : présentée à la concertation locale du 12 octobre 2010.
- les rapports annuels du Crac's: évaluation du dispositif régional (les coordinations locales et les associations participent à cette évaluation par la remise de leurs rapports d'activités).
- les besoins communaux ont également fait l'objet d'une analyse des statistiques locales réalisée par la coordination locale, à partir des rapports annuels associatifs (partie 1) et des référentiels statistiques divers (partie 2). Ces deux documents ont été diffusés aux associations membres du contrat communal.

### **b) Les constats du terrain :**

**Les associations du contrat communal 2005-2010:** la coordination locale de la Ville de Bruxelles ainsi que les autorités de la Cocof ont visité au moins deux fois l'ensemble des projets de cohésion sociale de la Ville de Bruxelles. Ces visites ont permis d'observer les activités sur le terrain et d'analyser les besoins des associations. Chaque visite a fait l'objet d'un rapport circonstancié.

**Les nouvelles associations candidates au contrat communal 2011-2015 :** à l'exception d'une association qui n'entrait pas dans les conditions de l'appel à projet, tous les nouveaux projets ont fait l'objet d'une visite de terrain. Chaque visite a fait l'objet d'un rapport circonstancié.

### **c) La cohérence du contrat communal de cohésion sociale.**

- la professionnalisation du secteur et la pérennisation des actions existantes, entrant dans les priorités régionales redéfinies et, ayant fait l'objet d'une évaluation positive.
- la non reconduction des projets qui ont fait l'objet d'une évaluation négative. Evaluation faite conjointement par la Cocof et la coordination locale de la Ville de Bruxelles sur la durée totale du contrat communal précédent (5 ans).
- la couverture de l'ensemble du territoire communal de la Ville de Bruxelles.
- Les nouveaux projets intégrant la proposition du contrat communale (2011-2015) ont été sélectionnés en fonction du caractère complémentaire de leur action à l'égard de la logique cohésive d'un quartier ou en fonction des besoins spécifiques d'un quartier.
- une grande partie des projets présentés a été introduite en réserve, dans l'attente de moyens supplémentaires.
- renforcement de l'alpha, peu présente dans le contrat communal précédent

**d) La procédure de recours** : a été complémentaire du choix communal aussitôt que les candidatures intéressantes à la santé de la commune, écartées pour faute de moyens, ont pu pour certaines d'entre elles, intégrer le Contrat régional de cohésion sociale.

**e) Eligibilité du contrat communal** : tenant compte des critères formels établis et faisant suite à une négociation rassemblant la coordination locale, les autorités communales et l'administration de la Cocof, un *consensus sur le choix de la proposition communale est acquis à 80%*.

- 23 projets reconduits tels quels (index budgétaire 2010 reconduit)
- 9 projets ont vu leur enveloppe budgétaire augmentée (30 à 50% d'augmentation de moyenne en référence à l'index 2010).
- 2 projets ont vu leur enveloppe budgétaire diminué de (10 à 20% de moyenne en référence à l'index 2010).
- 2 projets du contrat communal précédent ont été écartés sur base d'une évaluation négative globale du projet (5 années) par les autorités compétentes.
- 5 nouveaux projets ont été introduits dans la proposition du contrat communal actuel. Ces projets ont été sélectionnés en fonction de la complémentarité de leur action ou pour renforcer les territoires moins desservis dans le contrat communal.
- 11 projets sont inéligibles.

43 projets ont été introduits en réserve en attente de moyens complémentaires.

### 3- Budget

#### Budget communal

#### Projets coordonnés par la Ville de Bruxelles :

37 projets → subsidiés à raison de :

- **914.620 euros : année 2006: Cocof (Premier quinquennat)**
- **1.000.796,29 euros : index 2011: Cocof (deuxième quinquennat)**
- la totalité du budget est ventilé sur l'ensemble du contrat communal
- Gel du cofinancement de la Ville de Bruxelles depuis **2008**.

ASSOCIATIONS	INDEX 2011	ACTIONS <sup>3</sup>
Les amis des Bibliothèques de la Ville de Bruxelles	18200,31	P1
Arthis maison culturelle Belgo-roumaine	22598,17	P2-P3
Association sportive et éducative Anneessens	37693,84	P1-P2
Les Ateliers populaires	41208,43	P1
Les Ateliers du Soleil	25832,81	P1-P2
Centre culturel Bruxelles Nord – Maison de la création	16616,30	C
Caria	11174,53	P2
Centre Culturel Bruegel	38477,33	P1
Centre de Réflexion Francisco Ferrer	44310,14	P1
Centre Tefo	59264,81	P1-P2
Chôm-Hier AID	13017,83	P2
Club de jeunesse Action éducative	16616,30	P1
Colombier	26364,53	P1
Don Bosco Télé-service	10139,78	P1
Emecoj	11077,54	P2
Entr'aide	8861,64	P1
Entr'aide Bruxelles	27670,94	P1-P2-P3
Entr'aide des Marolles	21047,31	P2
Formosa	14223,65	P2
Groupe Entraide Scolaire Laeken	46376,11	P1
Halte Garderie de la Senne(La Ribambelle)	36445,09	C
Interpôle	14362,46	P1
Jeunesse à Bruxelles	56177,53	P1
Jeunesse à Bruxelles - Coordination	87128,37	-
Ligue de l'Enseignement et de l'Education Permanente	46525,65	P2
Maison des associations	22155,07	P3

<sup>3</sup> P1 : soutien scolaire/P2 : alphabétisation/P3 : primo-arrivant/C : projet complémentaire/T : projet transversal

<b>MJ L'avenir</b>	<b>25647,25</b>	<b>P1</b>
<b>Maison des jeunes N-O-H</b>	<b>39879,12</b>	<b>P1</b>
<b>Mini Anneessens</b>	<b>8136,98</b>	<b>P1</b>
<b>Le quatre-vingt-huit</b>	<b>37331,30</b>	<b>P1</b>
<b>Progrès</b>	<b>15167,74</b>	<b>P1-P2</b>
<b>Joseph Swinnen</b>	<b>34894,23</b>	<b>P1-P2</b>
<b>Toucan</b>	<b>16173,20</b>	<b>P1</b>
<b>1- AMO DE NOH</b>	<b>10000,00</b>	<b>P1</b>
<b>2-CENTRE SOCIAL DU BEGUINAGE</b>	<b>10000,00</b>	<b>P2</b>
<b>3-DOUBLE SENS</b>	<b>10000,00</b>	<b>P1</b>
<b>4-FOYER DES JEUNES DES MAROLLES</b>	<b>10000,00</b>	<b>P1</b>
<b>5- SOLIDARCITE</b>	<b>10000,00</b>	<b>P3</b>
<b>TOTAUX</b>	<b>1.000.796,29</b>	

## 4- Etat des lieux des actions associatives du contrat communal

### 4-1 Introduction : La cohésion sociale

**4-1-1 Cadre légal** : Décret du 13 mai 2004  
Fusion entre PIC/ Eté Jeunes

### 4-1-2 La cohésion sociale : définition du décret

La cohésion sociale définit un « *ensemble des processus sociaux qui contribuent à assurer à tous les individus ou groupes d'individus, quelle que soit leur origine nationale ou ethnique, leur appartenance culturelle, religieuse ou philosophique, leur statut social, leur niveau socio-économique, leur âge, leur orientation sexuelle ou leur santé, l'égalité des chances et des conditions, le bien-être économique, social et culturel, afin de permettre à chacun de participer activement à la société et d'y être reconnu* »<sup>4</sup>

### 4-1-3 Les priorités thématiques du décret Cohésion sociale

Pour rappel, le Collège de la Cocof a reconduit trois objectifs prioritaires.

- le soutien et l'accompagnement scolaires
- l'alphabétisation et l'apprentissage du français pour adultes peu ou non scolarisés:
- l'accueil et l'accompagnement des primo-arrivants

### 4-1-4 Durée de programmation :

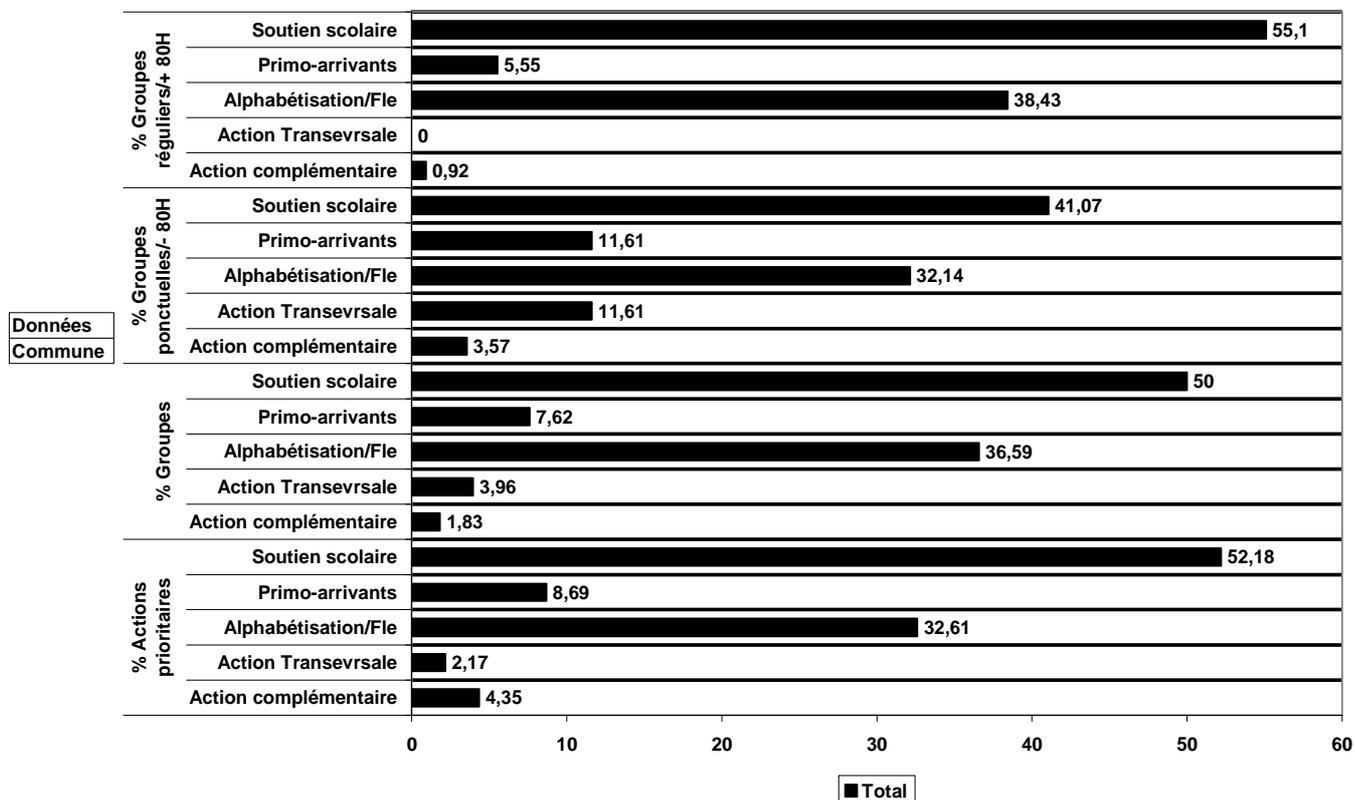
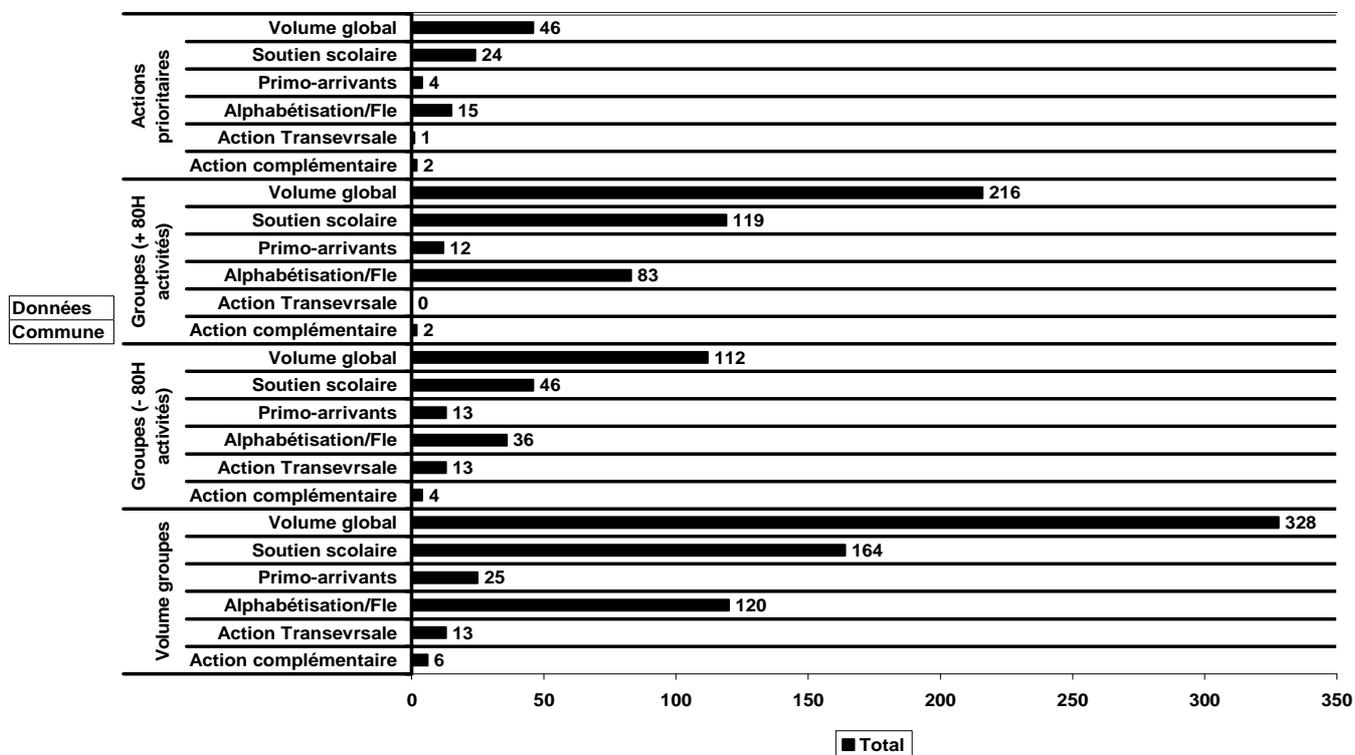
Projets sélectionnés et exécutés durant une période quinquennal (**2011-2015**).

---

<sup>4</sup> Décret 2004, [http://www.cocof.irisnet.be/site/fr/affsoc/cohesion/Files/DECRET\\_COSOC](http://www.cocof.irisnet.be/site/fr/affsoc/cohesion/Files/DECRET_COSOC)

## 4-2 Analyse des données quantitatives.

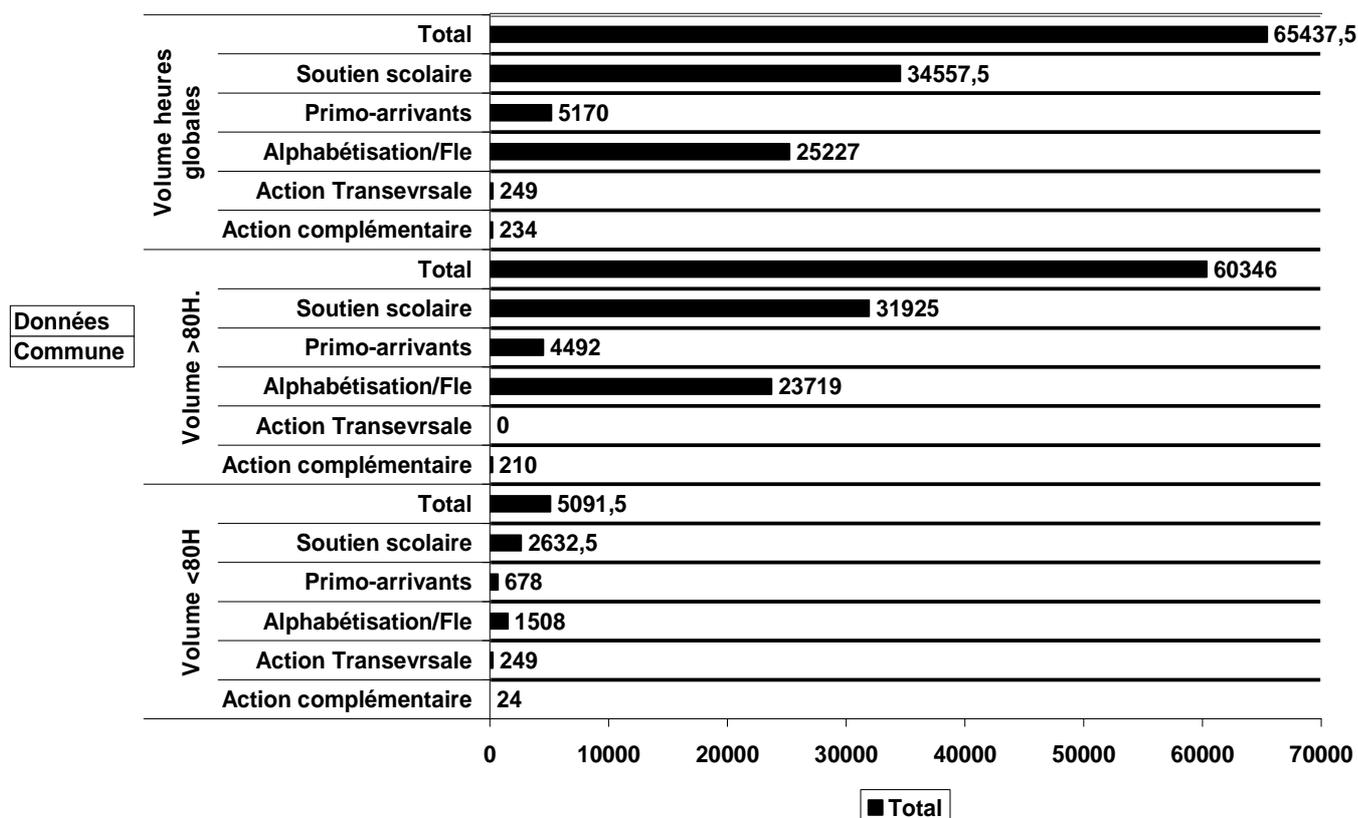
### 4-2-1 Ville de Bruxelles : typologie des priorités et des groupes exprimée en nombre absolu et en %



**Commentaires :** les associations du contrat communal desservent **46 actions prioritaires**. 24 actions de soutien scolaire (52,18% de l'effectif global), 15 actions d'alphabétisation (32,61% de l'effectif global), 4 actions à l'adresse des primo-arrivants (8,69% de l'effectif global), deux projets complémentaires et un projet transversal.

Au niveau groupal, les associations desservent un total de **328 groupes d'utilisateurs**. **112 groupes** d'utilisateurs participent à des **activités extensives** (moins de 80 heures) et **216 groupes** participent à des **activités intensives** (plus de 80 heures).

#### 4-2-2 Ville de Bruxelles : distribution cumulée des volumes d'heures d'activités par priorité, exprimée en nombre absolu.



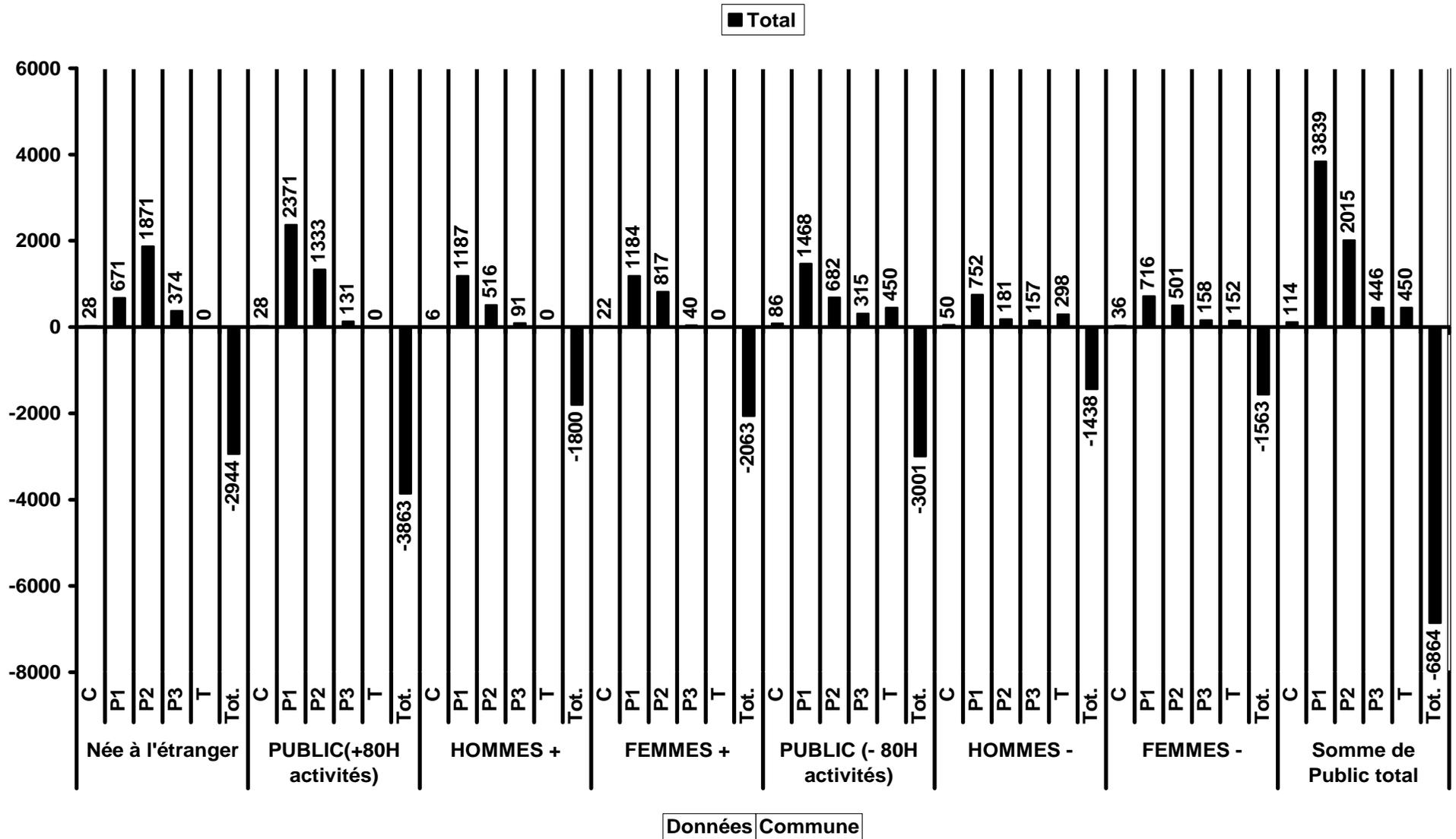
**Commentaires:** toutes périodicités confondues, **65.437,5 heures** d'activités associatives (**56.682 heures en 2010**) ont bénéficié aux usagers fréquentant les actions du contrat communal. Le volume global des heures d'activités augmente presque **de 15% entre 2010 et 2011**.

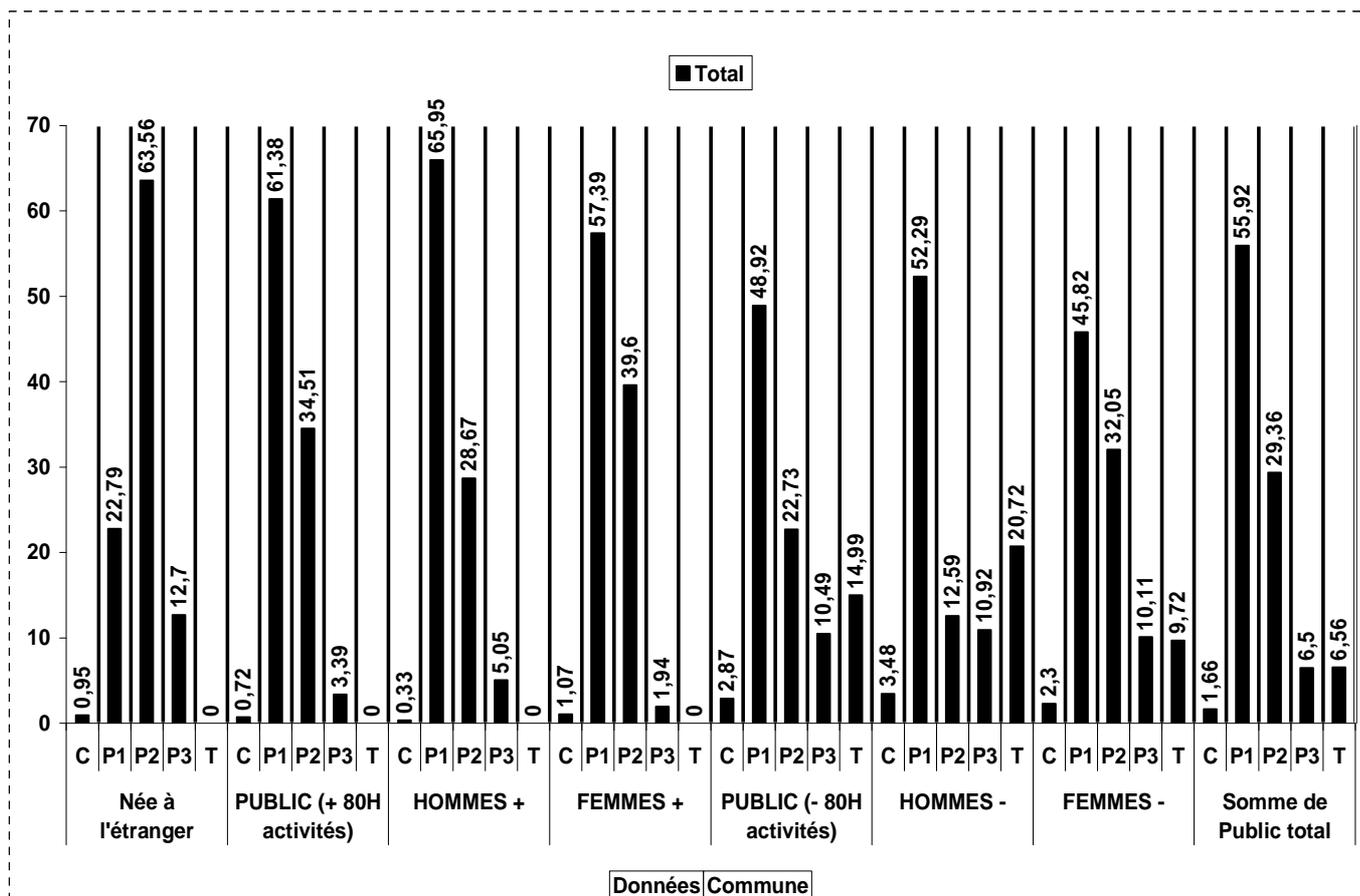
**60.346 heures (92,27% de l'effectif global)** ont bénéficié à des groupes participant aux **activités intensives** (plus de 80 heures) contre **5091 heures (7,73% de l'effectif global)** aux groupes participant aux **activités extensives** (moins de 80 heures). Ainsi, le contrat communal dessert essentiellement **des activités intensives**.

A l'angle des priorités, **34.557 heures** (52,83% de l'effectif global) bénéficient aux usagers du soutien scolaire, **25.227 heures** (38,56% de l'effectif global) aux usagers de l'alphabétisation, 5.170 heures (7,90% de l'effectif global) aux primo-arrivants, 249 heures (0,38%) aux usagers du projet transversal et 234 heures (0,36%) aux usagers des deux projets complémentaires.

**Remarque:** le volume de 546 heures reflète davantage le rendement des projets complémentaires. Toutefois, la coordination locale s'est alignée sur les données retranscrites dans le rapport annuel.

4-2-3 Ville de Bruxelles: typologie des publics par priorité exprimée en nombre absolu (graphique 1) et en % (graphique 2).





**Commentaires: 6.864 usagers** ont profité des activités associatives en 2011. Ce chiffre rompt totalement avec le constat de l'année 2010 (**50.025 usagers**). Soit, **sept fois moins d'usagers** que l'année dernière.

Une série d'explications viennent étayer cet état de fait. D'abord, le nouveau canevas du rapport annuel, privilégiant la récolte des données au centre d'une typologie groupale et insistant sur le fait que «*chaque participant ne peut être comptabilisé qu'une seule et unique fois, même s'il a participé à plusieurs activités*»<sup>5</sup>, a fortement comprimé la récolte des données associatives; éliminant le double comptage des usagers et le public ponctuel. Ensuite, dans ce même canevas, la distinction des données élevant *travail individuel avec des bénéficiaires* de la *typologie groupale* épure encore davantage la récolte de données devant l'ancienne comptabilité plus globale.

A notre avis, ces changements sont des gains qualitatifs dans la mesure où les données de l'année 2011, au niveau des publics, s'accordent davantage aux constats des visites de terrain.

- **3.839 usagers** fréquentent les activités de soutien scolaire (56,66% de l'effectif global), **2.015** usagers fréquentent l'alphabétisation (29,36%), **446** usagers fréquentent les activités à l'adresse des primo-arrivants (6,5%), 414 usagers fréquentent le projet transversal (6,03%) et 114 usagers fréquentent les deux projets complémentaires (1,66%).

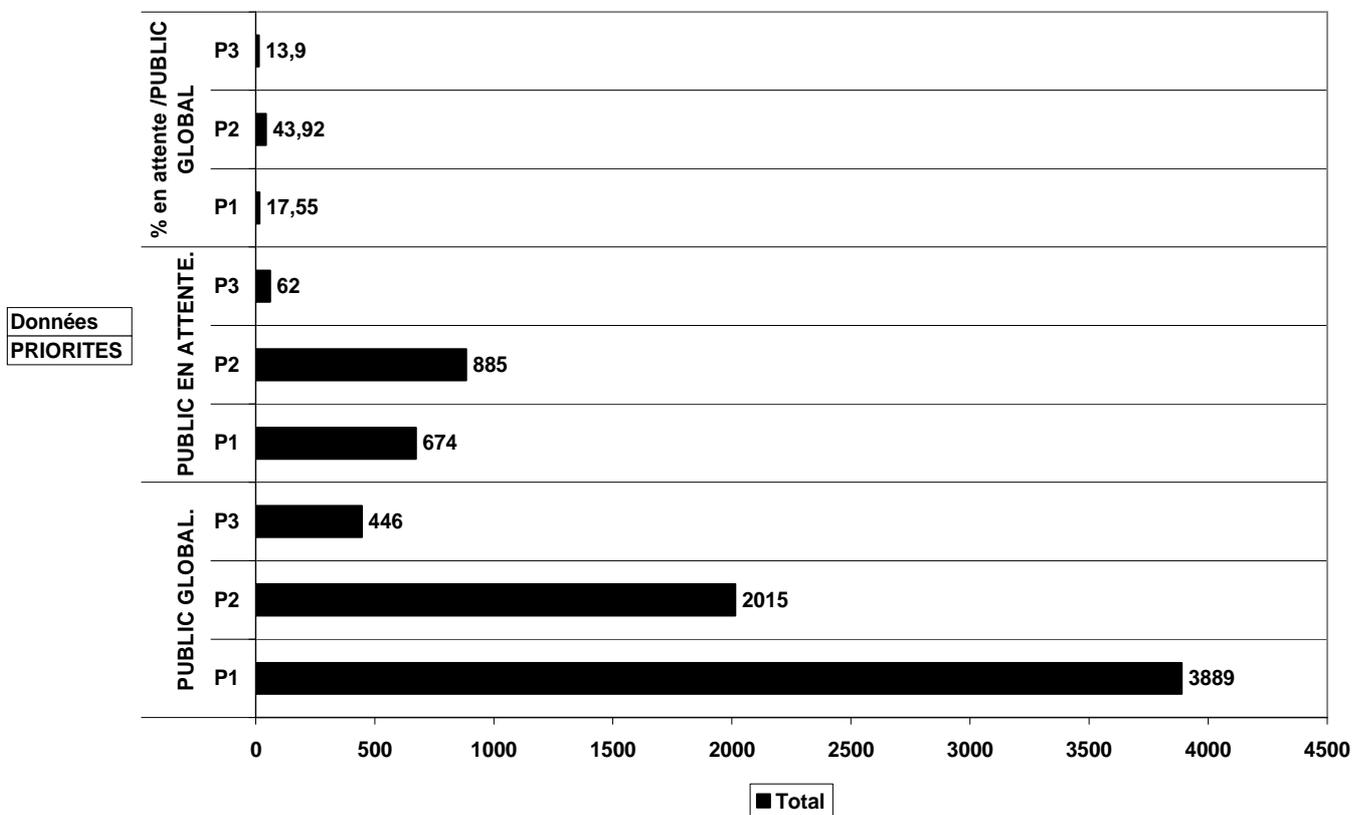
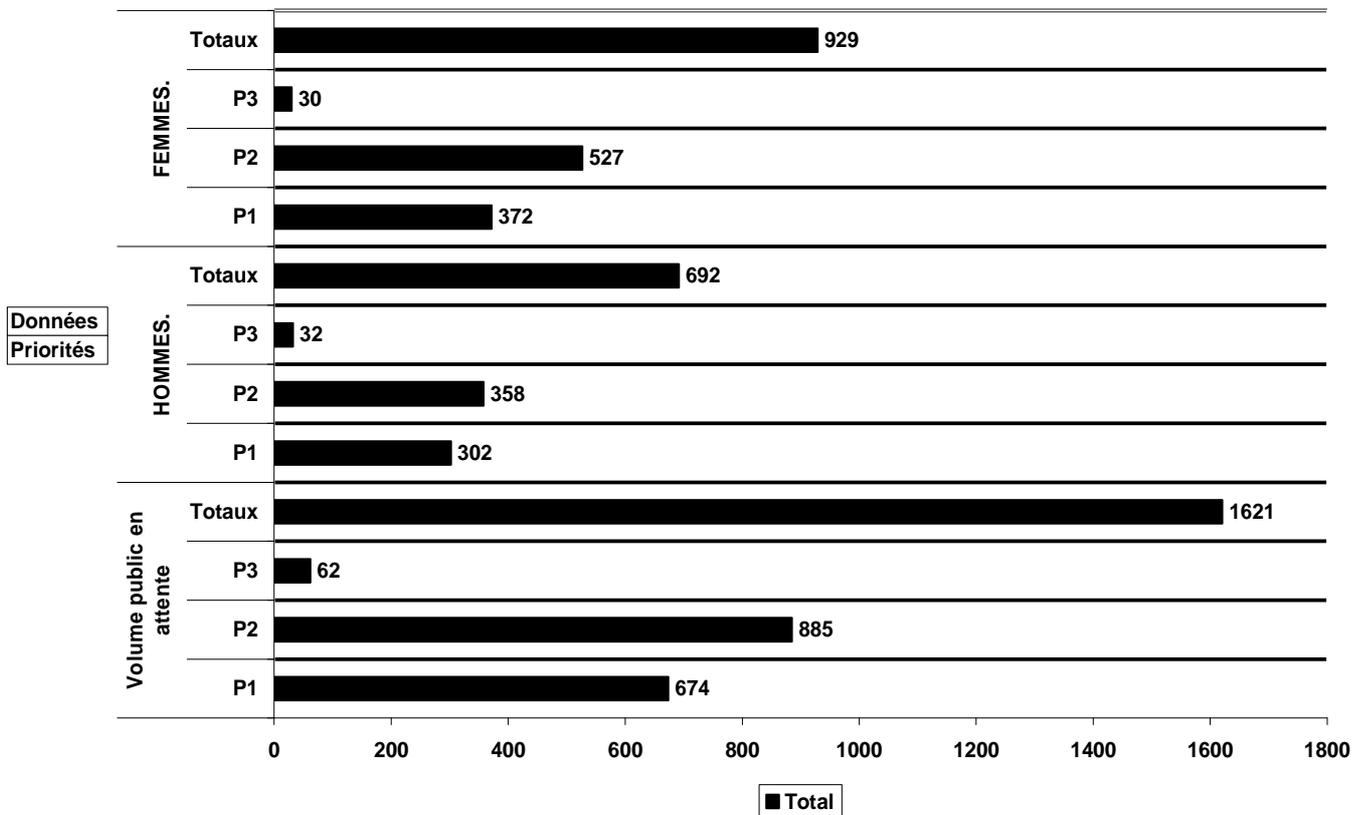
- **3626 usagers** sont des femmes contre **3238 hommes**. Soit, **un ratio de 52,82% de femmes contre 47,18% d'hommes**. Ces données recourent celles de 2010 (53,67% femmes régulières contre 46,33% hommes réguliers).

- **2944 usagers** sont nés à l'étranger. Soit un peu moins de la moitié de l'effectif global (42,89%). **63,56% de l'effectif né à l'étranger fréquentent les actions d'alphabétisation**.

- A l'angle des priorités, 55,92% du public global fréquentent les actions de soutien scolaire, 29,36% l'alphabétisation, 6,5% les activités à l'adresse des primo-arrivants, 6,56% le projet transversal et 1,55% les projets complémentaires.

<sup>5</sup> Note explicative: double comptage rapport: Marie-Pierre Durt

**4-2-4 Ville de Bruxelles : typologie des publics en liste d'attente/par priorité (graphique 1) et rapportée au public global (graphique 2).**

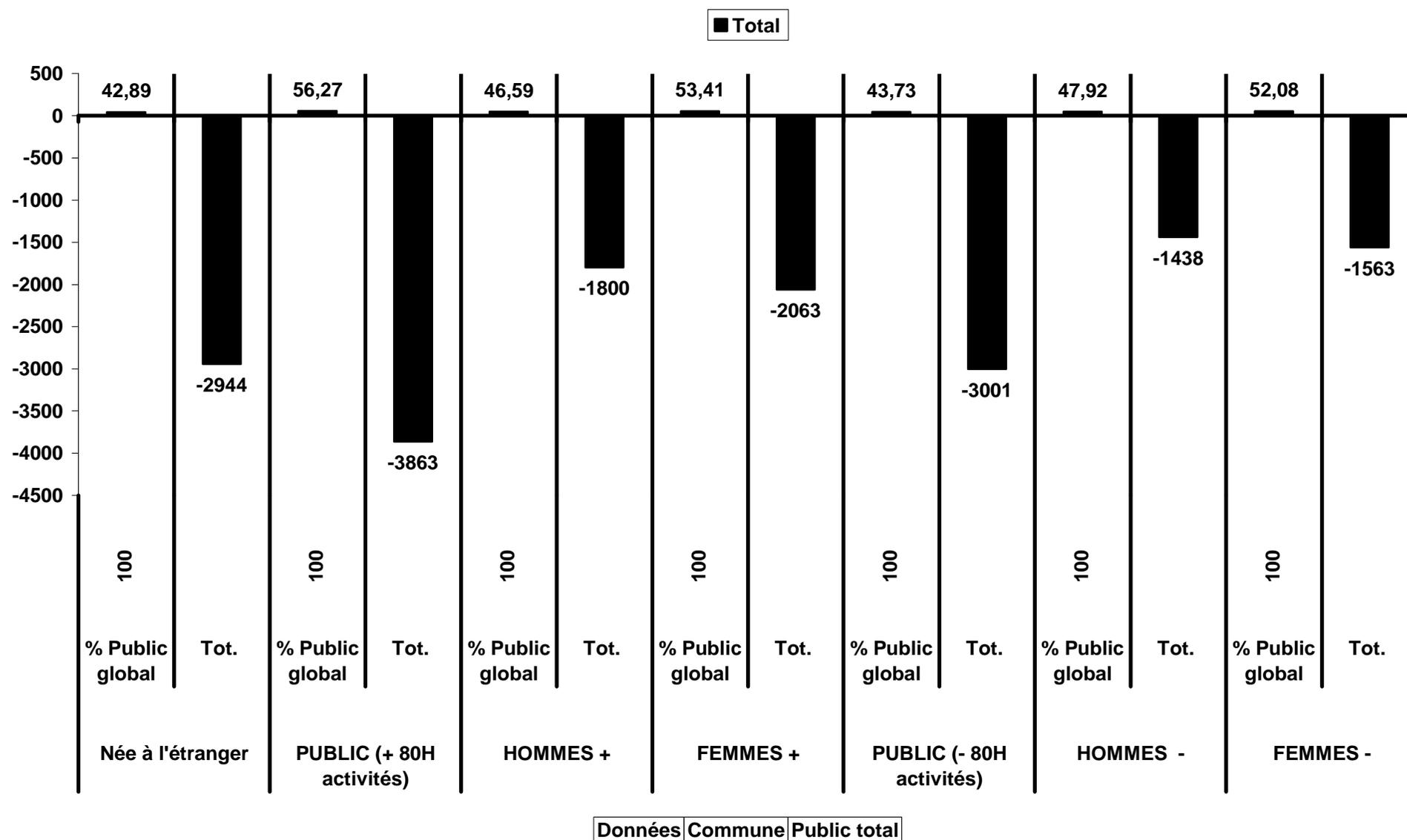


**Commentaires** : toutes actions confondues, **1621 usagers sont mis en attente** pour les motifs d'insuffisance de locaux, manque de ressource humaine (formateurs) ou groupes complets.

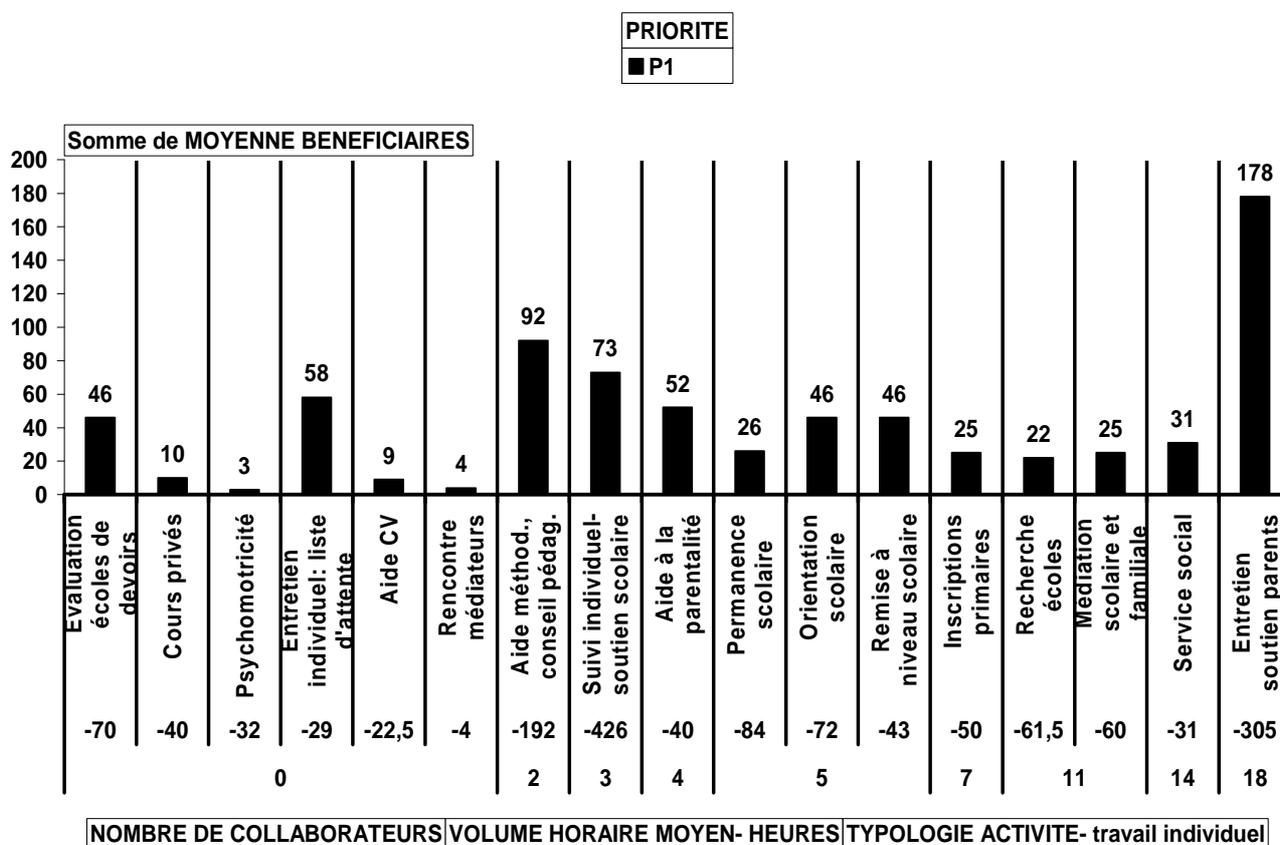
- **929 usagers en attente sont femmes contre 692 hommes**. Soit, un ratio de **57,31% de femmes contre 42,69% d'hommes**. **885 usagers** sont en attente **de cours d'alphabétisation** (54,59 % de l'effectif global en attente). Avec plus de la moitié de l'effectif global en attente, l'alphabétisation demeure **un besoin criant du contrat communal**. 674 usagers sont en attente d'activités de soutien scolaire (41,57% de l'effectif global en attente). Bien que la moitié du rendement global des activités du contrat communal dessert des activités de soutien scolaire, la prégnance de la demande en soutien scolaire reste importante. Enfin, 62 usagers sont en attente d'activités destinées spécifiquement aux primo-arrivants (3,84%); généralement complémentaires de l'alphabétisation.

- Au prorata de leur répartition globale dans le contrat communal, **43,92%** des usagers sont en attente de cours d'alphabétisation (885 usagers en attente pour 2015 places effectives dans le contrat communal), **17,55%** en attente du soutien scolaire (idem) et **13,9%** (idem) en attente d'activités spécifiques à l'adresse des primo-arrivants.

**4-2-5 Ville de Bruxelles: distribution du public né à l'étranger et des publics selon le genre, le volume d'heures d'activités exprimée en nombre absolu et %**



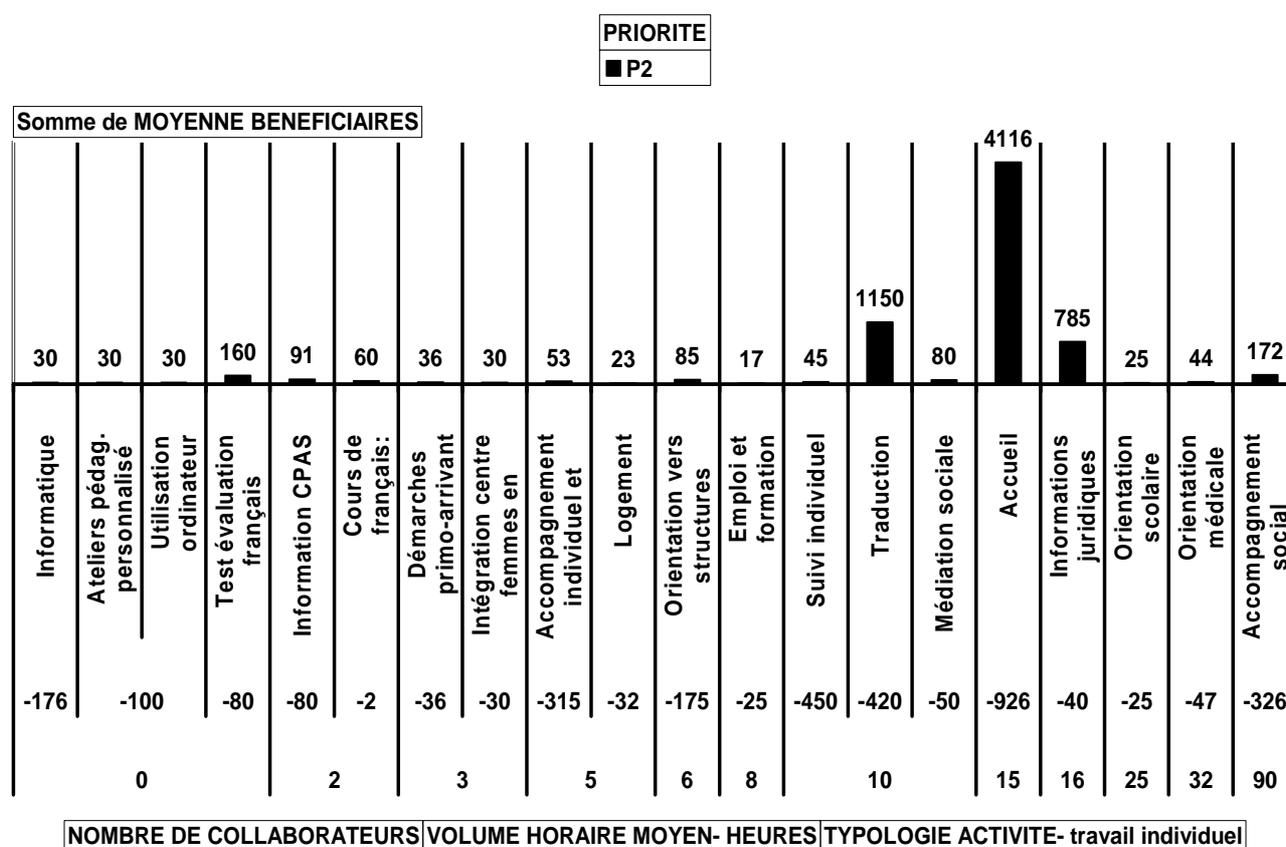
**4-2-6 Travail social individuel : Soutien scolaire : typologie des activités, nombre de bénéficiaires, nombre de collaborateurs et volume horaire moyen exprimé en nombre absolu.**



**Commentaires :** en ordonnée le nombre de collaborateurs (institutions concernées par l'intervention sociale individuelle (**de 0 à 20 institutions**), le volume horaire moyen de l'intervention (**de 70 à 305 heures**), la moyenne des bénéficiaires de l'action individuel (**de 3 à 80 bénéficiaires**). En abscisse, le type d'activité (suivi individuel, rencontre médiateurs, recherche écoles...).

A l'angle du soutien scolaire, **746 usagers** ont bénéficié d'un soutien individualisé pour un total de **1.562 heures** de travail. **89 institutions** ont collaboré à ce travail.

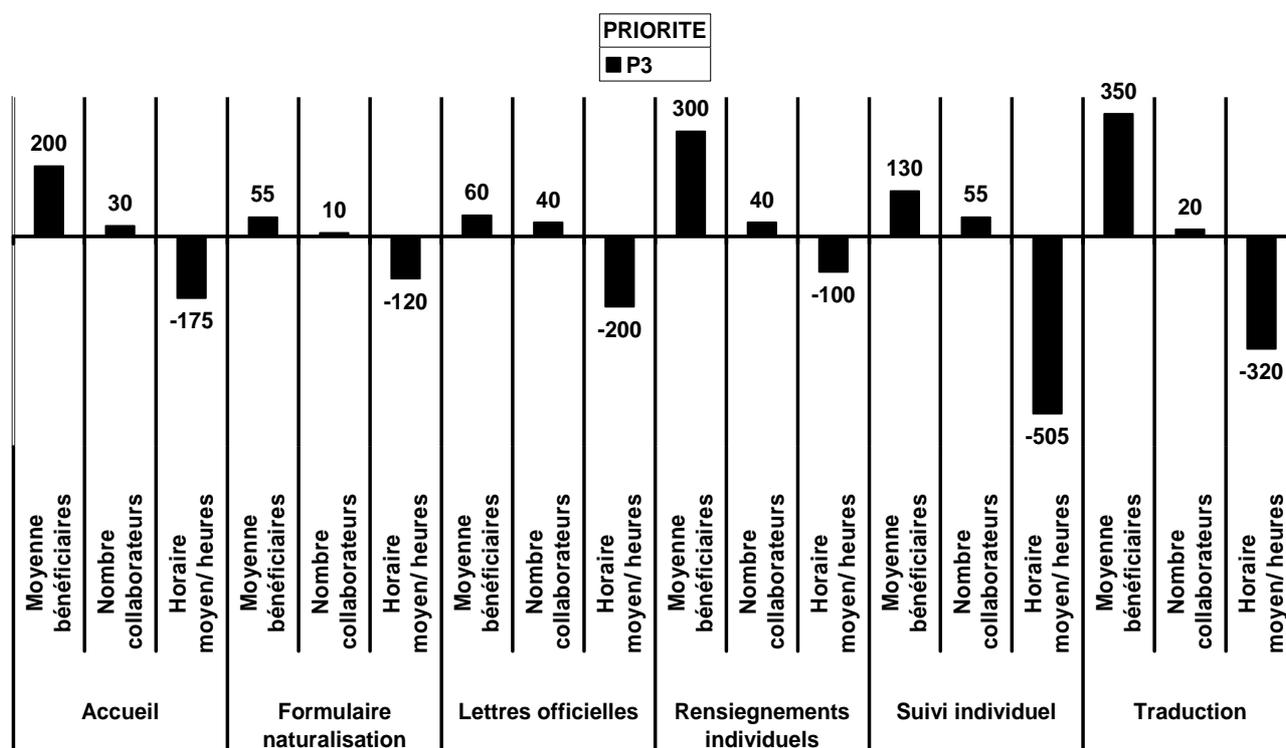
**4-2-7 Travail social individuel : alphabétisation : typologie d'activités, nombre de bénéficiaires, nombre de collaborateurs et volume horaire moyen exprimé en nombre absolu.**



**Commentaires :** en ordonnée le nombre de collaborateurs (institutions concernées par l'intervention sociale individuelle **(de 0 à 90 institutions)**), le volume horaire moyen de l'intervention **(de 2 à 926 heures)**, la moyenne des bénéficiaires de l'action individuel **(de 17 à 4116 bénéficiaires)**. En abscisse le type d'activité (informatique, test d'évaluation en français, informations juridiques...)

A l'angle de l'alphabétisation, **7.062 usagers** ont bénéficié d'un soutien individualisé pour un total de **3.435 heures** de travail. **242 institutions** ont collaboré à ce travail.

**4-2-8 Travail social individuel : primo-arrivants : typologie d'activités, nombre de bénéficiaires, nombre de collaborateurs et volume horaire moyen exprimé en nombre absolu.**

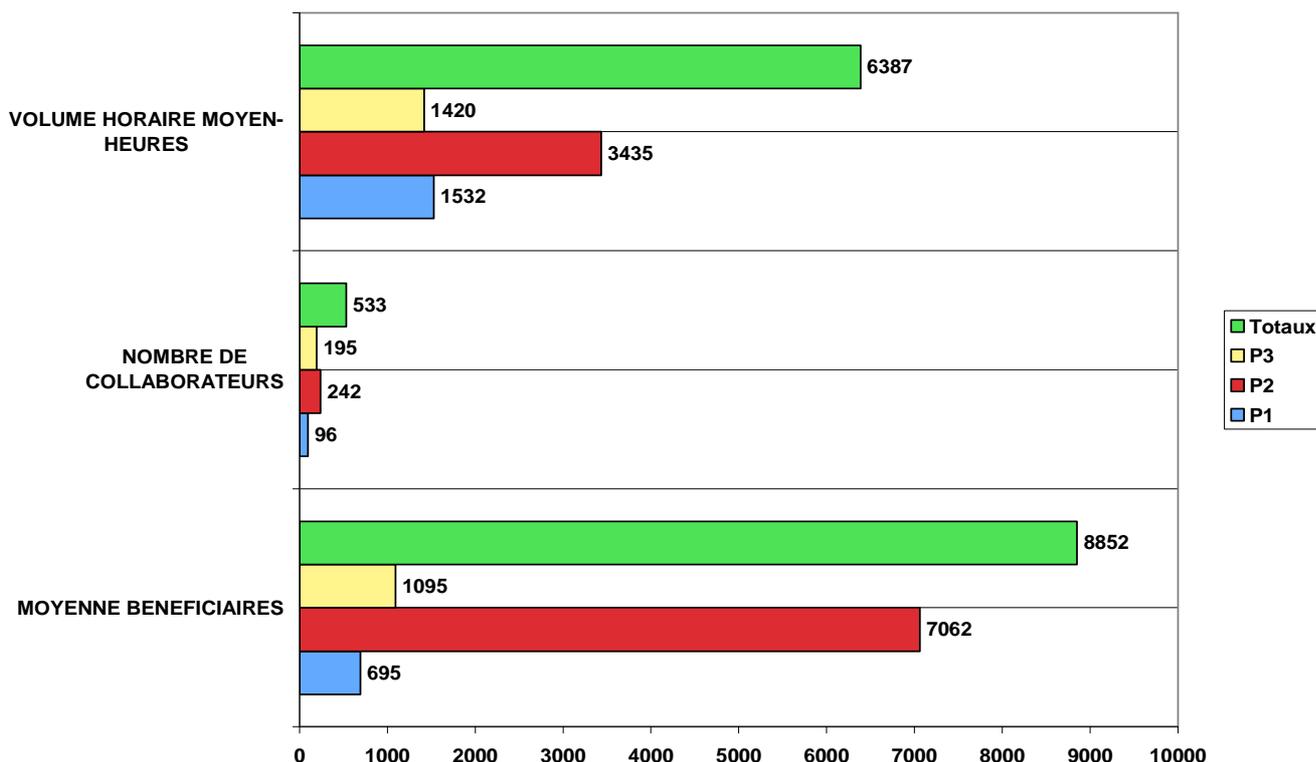


TYPOLOGIE ACTIVITE- travail individuel Données

**Commentaires:** en abscisse la moyenne des bénéficiaires de l'action individuel (**de 60 à 360 bénéficiaires**), le nombre de collaborateurs (institutions concernées par l'intervention sociale individuelle (**de 10 à 55 institutions**), le volume horaire moyen de l'intervention (**de 120 à 505 heures**). En ordonnée, le type d'activité (accueil, renseignements individuels, traduction...)

A l'angle des actions desservies spécifiquement aux primo-arrivants, **1.095 usagers** ont bénéficié d'un soutien individualisé pour un total de **1.420** heures de travail. **195 institutions** ont collaboré à ce travail.

#### 4-2-9 Travail social individuel: tableau global

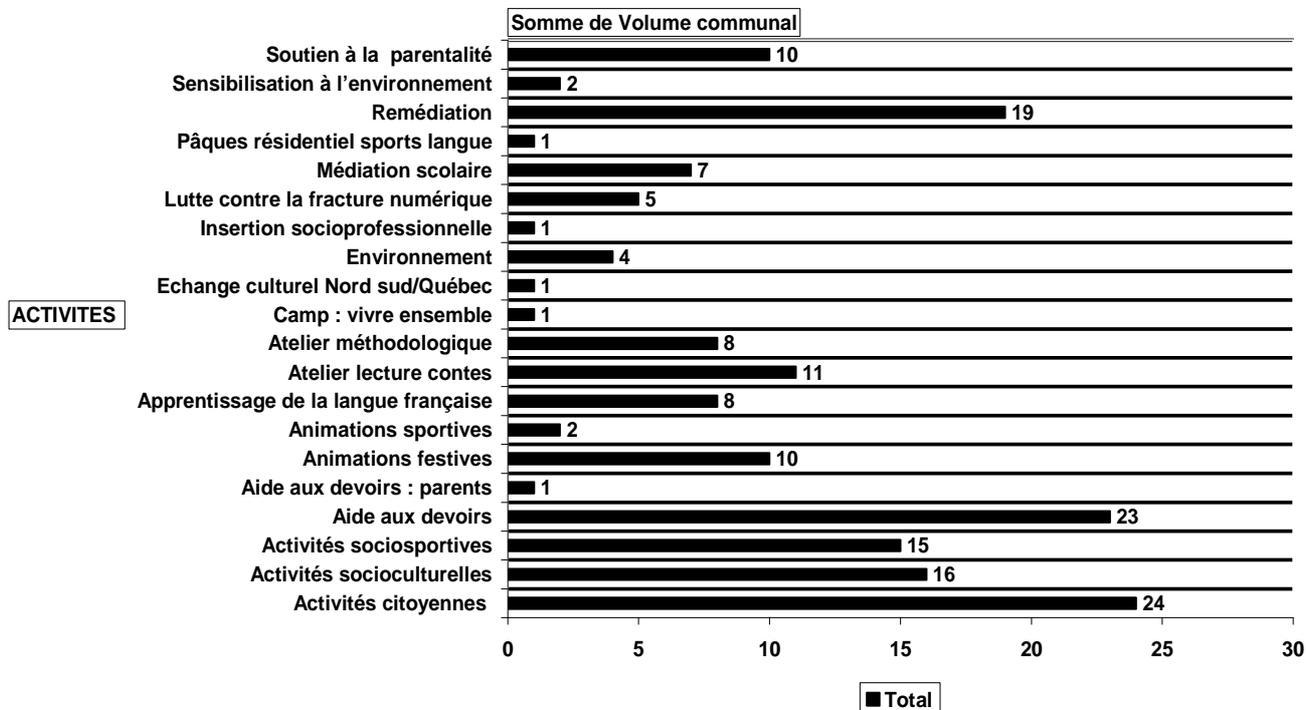


**Commentaires** : toutes actions confondues, en 2011, **8.852** usagers ont bénéficié d'un travail social individuel pour un volume global de **6.387** heures de travail. En outre, ce travail social individuel tisse plus de **533** collaborations avec les institutions du paysage local.

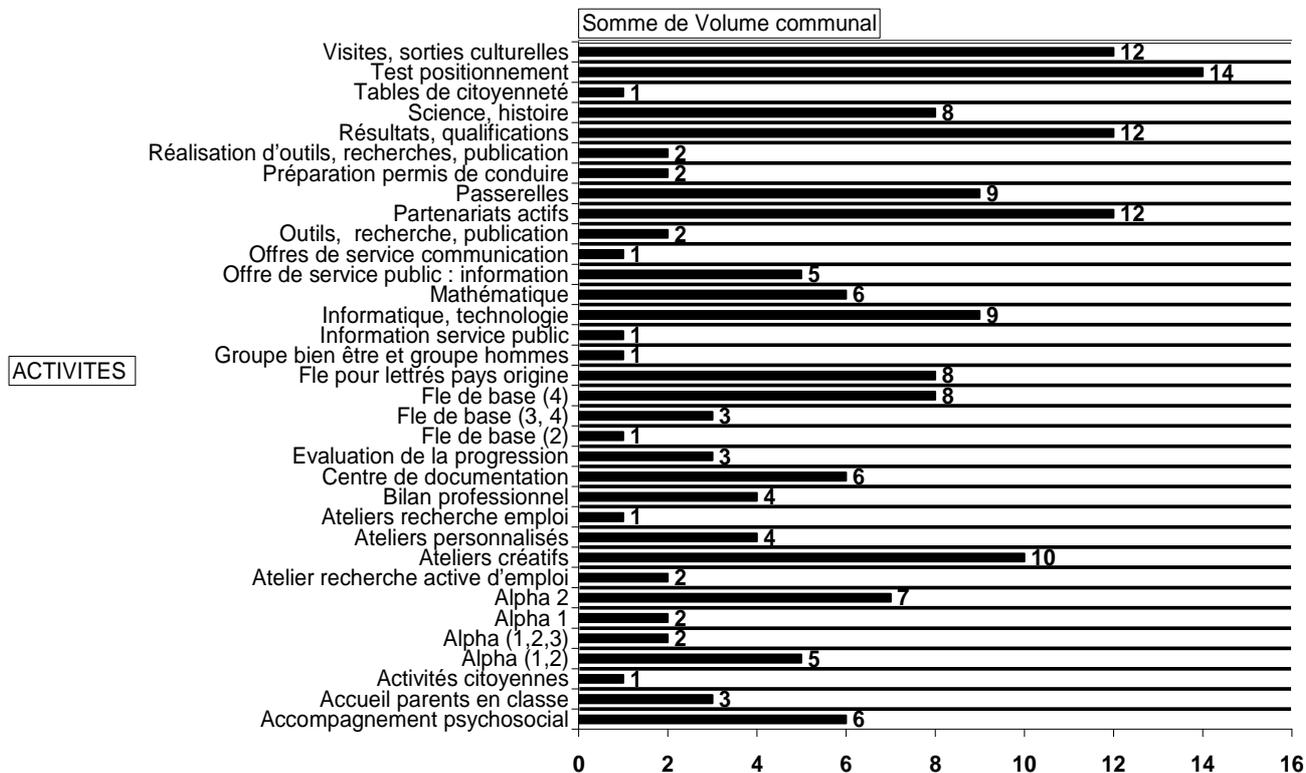
- **Le soutien scolaire et l'alphabétisation agrègent plus de 75% des interventions individuelles.** Respectivement 23,98% pour le soutien scolaire et 53,78% pour l'alphabétisation. Si l'on cumule le pourcentage global des interventions individuelles à destination des primo-arrivants (22,23%) à celles destinées aux usagers de l'alphabétisation, publics relativement similaires, on peut certifier **qu'avec 76,01% des interventions individuelles, les primo-arrivants sont les premiers bénéficiaires du soutien individuel (2.558 usagers).**

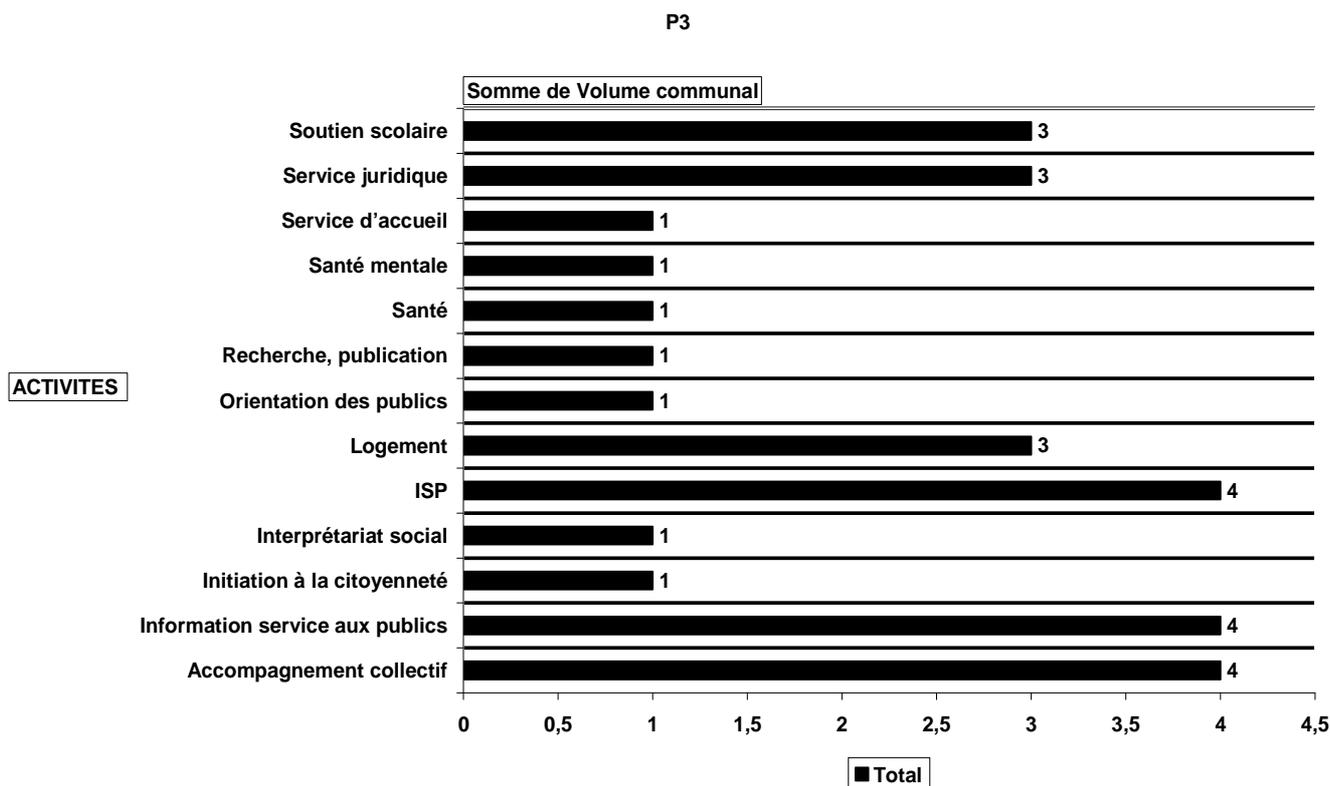
**4-2-10 Ville de Bruxelles : typologie et nombre d'activités : soutien scolaire (graphique 1), alphabétisation (graphique 2) et primo-arrivants (graphique 3).**

P1



P2





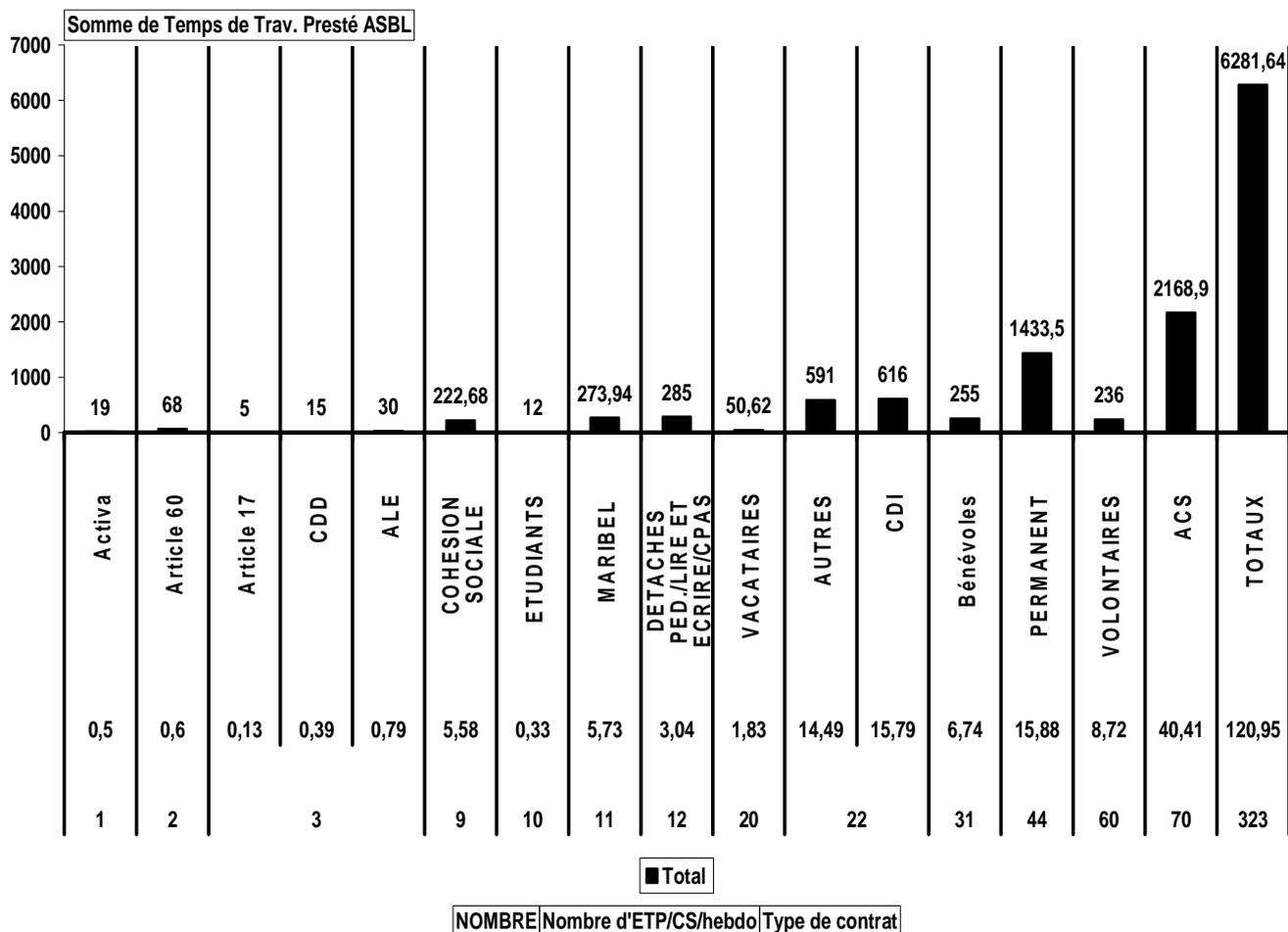
### Commentaires :

**P1 : soutien scolaire : 169 activités sont desservies en soutien scolaire.** Avec un total de **118 actions**, les activités citoyennes (24 actions), aide aux devoirs (23 actions), remédiation (19 actions), activités socioculturelles (16 actions), activités socio-sportives (15 actions) ateliers lecture/conté (11 actions) et le soutien à la parentalité (10 actions) forment la matrice du soutien scolaire.

**P2 : alphabétisation : 173 activités agrègent les activités d'alphabétisation.** Avec **84 actions**, le test positionnement (14 actions), alpha 1,2 et 3 (16 actions), les Fle de base 2,3 et 4 et Fle pour apprenants lettrés au pays d'origine (20 actions), visites et sorties culturelles (12 actions), les activités résultats et qualifications (12 actions) et les ateliers créatifs (10 actions), forment la matrice des activités d'alphabétisation.

**P3 : primo-arrivant : 28 activités sont desservies aux primo-arrivants.** Les activités d'insertion socioprofessionnelles, l'information, l'accompagnement collectif, le service juridique, le soutien scolaire, restent les principales activités desservies aux primo-arrivants.

#### 4-2-11 Prestations de travail et type de contrat

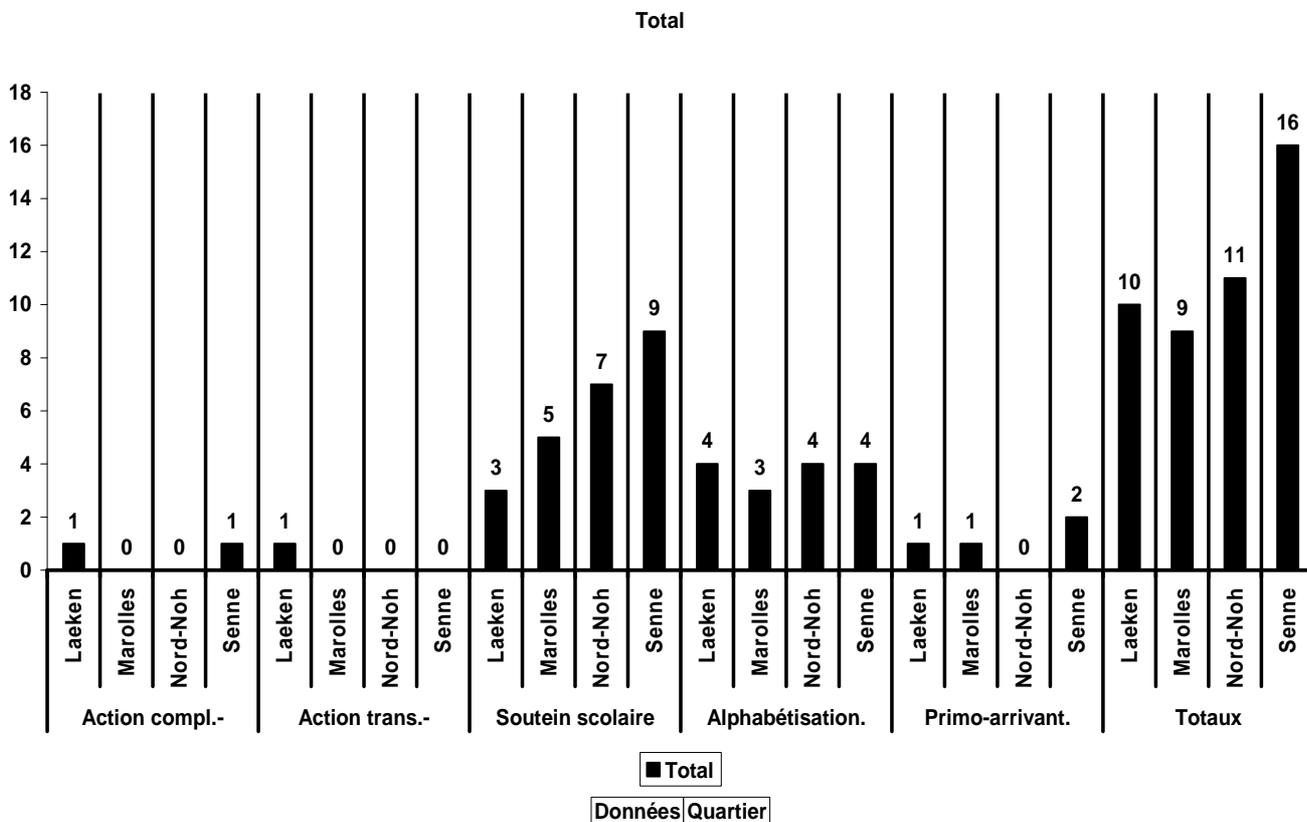


Le spectre des statuts professionnels affectés aux projets de cohésion sociale (non financé exclusivement par la cohésion sociale) est relativement large et représentatif du phénomène de *balkanisation* du secteur associatif. En ce qui concerne le contrat communal, **70 ACS, 60 volontaires, 44 permanents, 31 bénévoles, 22 CDI, 20 vacataires, 12 détachés pédagogiques divers, 11 Maribel social, 10 étudiants, 9 travailleurs affectés à la cohésion sociale, 3 Ale, 3 articles 27, 3 articles 17, 2 articles 60, 1 activa et 22 « statuts autres »** prestent l'équivalent de **6281 heures de travail** hebdomadairement à hauteur de **120,95 équivalents** temps plein affectés à la cohésion sociale.

**Les ACS et les permanents forment la quadrature de la cohésion sociale** avec un total de 113 travailleurs pour une prestation de travail hebdomadaire équivalente 3.602 heures semaine à hauteur de 56,29 équivalents temps plein affectés à la cohésion sociale. Citons par ailleurs, **les 91 bénévoles et volontaires** remontant l'équivalent de **15,46 temps plein dans le secteur**.

### 4-3 Analyse par quartier

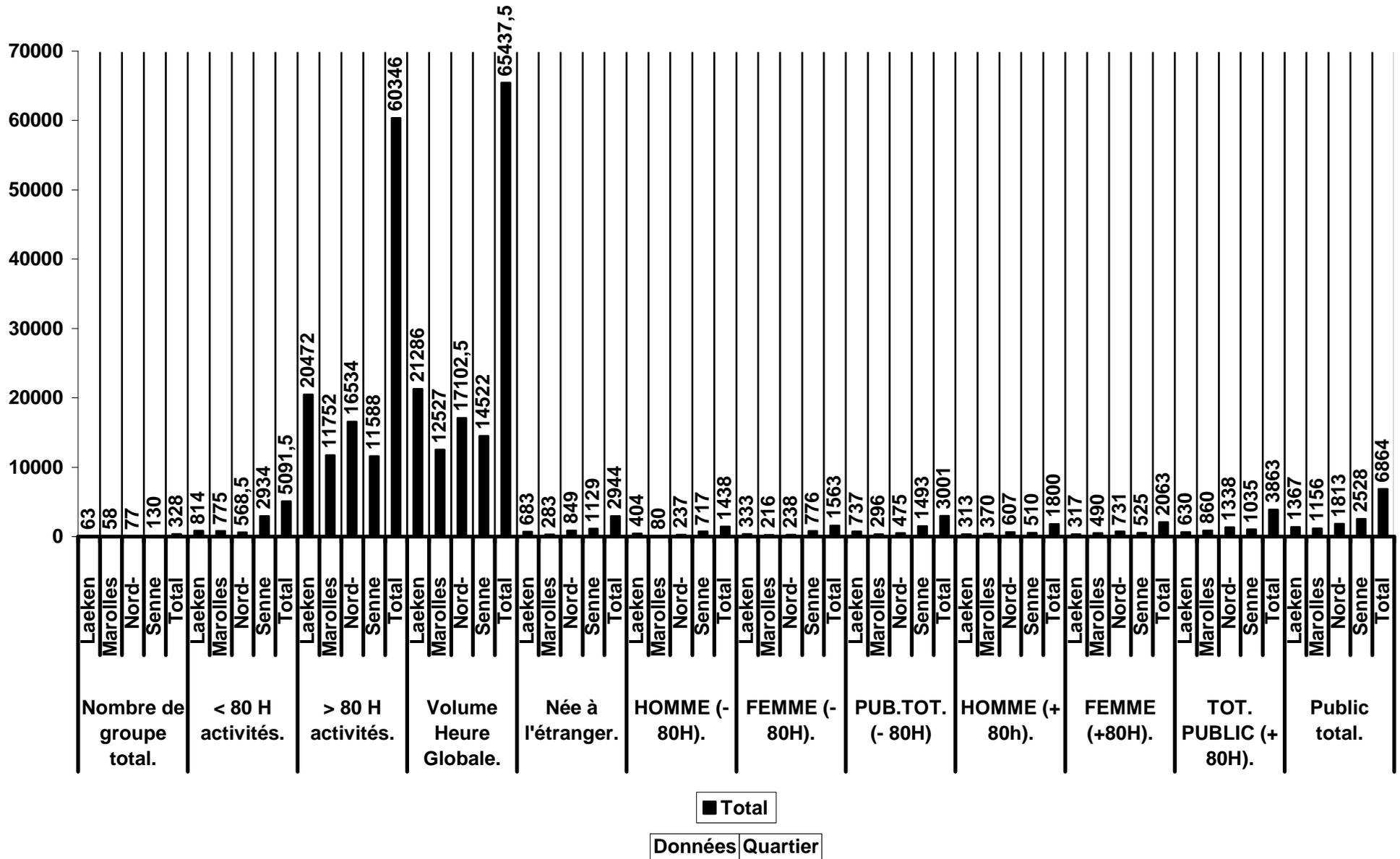
#### 4-3-1 Distribution des actions prioritaires par quartier.

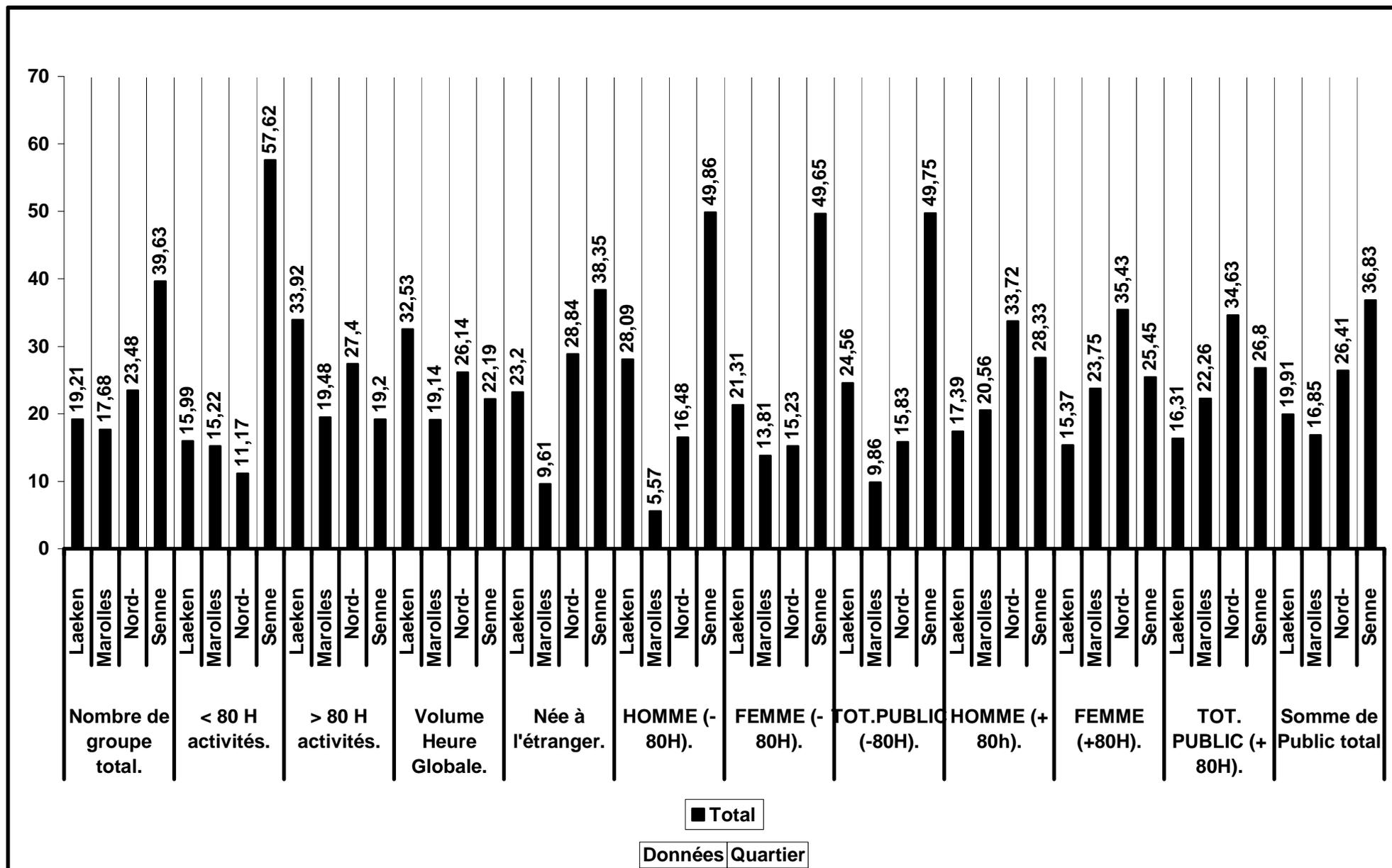


Globalement, **46 actions prioritaires** agrègent les activités du contrat communal de cohésion sociale. **24 actions de soutien scolaire**, **15 actions d’alphabétisation**, **4 actions à destination des primo-arrivants**, **2 actions complémentaires** et **1 action transversale**.

A l’échelle des quartiers, le quartier *Senne* dessert un total de 16 actions prioritaires contre 10 actions prioritaires sur *Laeken*, 11 actions prioritaires sur *Nord-Noh* et 9 actions prioritaires dans les *Marolles*. **Le soutien scolaire est plus intense dans le quartier *Senne*** (9 actions), l’alphabétisation est relativement équilibrée, le quartier *Nord-Noh* ne développe aucune action spécifique à l’adresse des primo-arrivants. Il existe *une action complémentaire* à la périphérie des projets soutenus à *Laeken* et dans le quartier *Senne*. *L’action transversale* ancrée à *Laeken* développe des activités sur l’ensemble du territoire communal.

4-2-11 Analyse globale des quartiers: distribution des variables exprimée en nombre absolu (graphique 1) et en % (graphique 2).





**Commentaires:** l'analyse des variables par quartier reflète davantage les rendements associatifs à l'angle des périmètres d'intervention.

**65.437 heures d'activités ont bénéficié au public du contrat communal.** Avec **21.286 heures d'activités** (32,53% de l'effectif global), le quartier *Laeken* dessert le ratio le plus important d'heures d'activités associatives. Juste derrière, le quartier *Nord-Noh* dessert **17.102 heures d'activités** (27,4%), le quartier *Senne* dessert **14.522 heures d'activités** (22,19%) et les Marolles desservant **12.527 heures d'activités** (19,14% de l'effectif global).

A l'angle des groupes bénéficiant des **activités intensives** (plus de 80 heures d'activités annuellement), avec **5.091 heures d'activités**, **Laeken** dessert le ratio le plus important des activités intensives (33,92% de l'effectif global). Juste derrière, le quartier *Nord-Noh* dessert un total de 16.534 heures d'activités (27,4%), les Marolles desservant un total de 11.752 heures d'activités (19,48%) et enfin, le quartier *Senne* desservant 11.588 heures d'activités intensives (19,2% de l'effectif global).

A l'angle des groupes bénéficiant des **activités extensives** (moins de 80 heures d'activités annuellement), avec 2.934 heures d'activités, le **quartier Senne dessert plus de la moitié des activités extensives** (57,62% de l'effectif global). Juste derrière, le quartier **Laeken** desservant un total de 814 heures d'activités (15,99%), les *Marolles* desservant un total de 775 heures d'activités (15,22%) et enfin, le quartier *Nord-Noh* desservant un total de 568 heures d'activités (11,17%).

A l'angle **des populations nées à l'étranger**, le quartier *Senne* accueille plus de **1.129 usagers** nés à l'étranger (38,35% de l'effectif global), le quartier *Nord-Noh* en accueille 849 (28,84%), *Laeken* 683 (23,2%) et enfin les Marolles, accueillent 283 usagers nés à l'étranger (9,61% de l'effectif global).

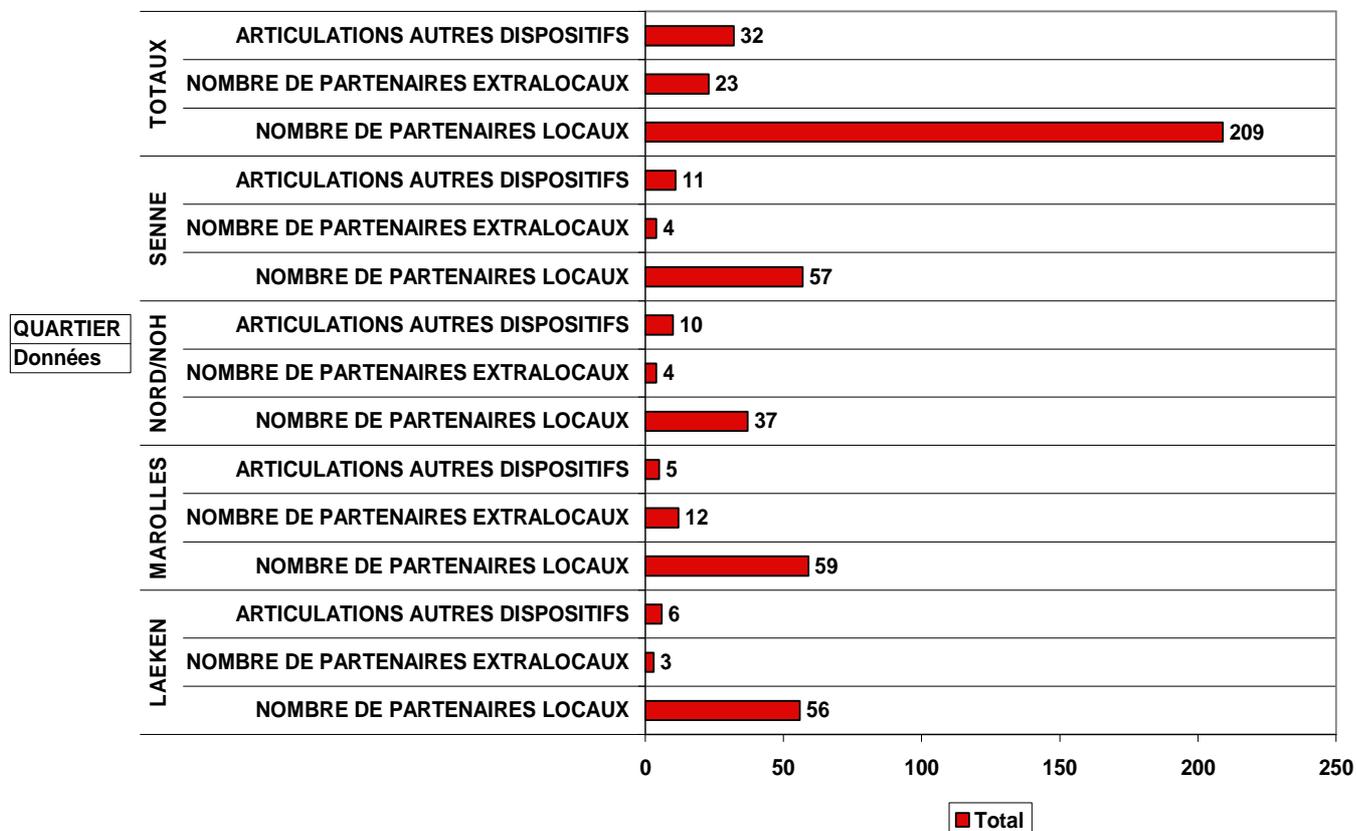
A l'angle du public global, le quartier *Senne* se démarque nettement des autres périmètres d'intervention. Avec **2.558 usagers** bénéficiant des activités associatives (36,83% de l'effectif global), ce quartier, accueille le volume public le plus important du contrat communal. Juste derrière, le quartier *Nord-Noh* accueille 1.813 usagers (26,41%), *Laeken* en accueille 1367 (19,91%) et enfin, les *Marolles* accueille 1.156 usagers (16,85% de l'effectif global).

**A l'angle du genre**, on constate que les usagers fréquentant **les activités intensives** (plus de 80 heures d'activités annuelles) et **extensives** (moins de 80 heures annuelles) **se distribuent relativement proportionnellement dans l'ensemble des quartiers**. Soulignons, que le quartier *Senne* accueille un peu moins la moitié des usagers fréquentant les activités extensives (respectivement, 49,86% des hommes et 49,65 des femmes des effectifs globaux) et que le quartier *Nord-Noh* accueille plus du tiers des usagers fréquentant les activités intensives (respectivement, 33,72% des hommes contre 35,43% des femmes des effectifs globaux).

On peut conclure de cette distribution que **le rendement des heures d'activités intensives est plus important à Laeken** sans pour autant que ce quartier **touche des volumes publics exorbitant**. **Les activités extensives sont plus importantes dans le quartier Senne**. Ce quartier accueille également **le volume le plus important des usagers fréquentant les activités intensives**. Comparé à *Laeken* desservant davantage d'actions d'alphabétisation (au prorata des autres quartiers), on peut signifier que **le quartier Senne concentre davantage d'usagers au coeur de ses activités intensives**. Avec son rendement d'activités important et ses usagers nombreux, le quartier *Nord-Noh* élève **des moyennes supérieures** à l'égard des **activités intensives** (27% de l'effectif global des heures intensives, 26% de l'effectif global des publics). Enfin, les *Marolles* avec 17% du public global et 19% des heures d'activités globales **reste légèrement en dessous du rendement des autres quartiers**. Soulignons que ce quartier dessert moins d'actions prioritaires (9 actions).

## 4-4 Analyse de variables qualitatives

### 4-4-1 partenariat



- D'après les rapports associatifs, le contrat communal tisse une toile de **209 partenariats locaux** (quartier et territoire communal), **23 partenariats extralocaux** (en dehors de la commune du siège d'activités) et **32 articulations avec d'autres dispositifs publics** (*Contrat de Sécurité et de Prévention, CPAS, Lire et Ecrire Politique des Grandes Villes, Contrat de Quartier...*)

- A l'échelle des quartiers, on constate que les associations actives dans les *Marolles* ont tissé des partenariats riches et nombreux, tributaires de l'historicité du tissu associatif et du climat solidaire du quartier. Le quartier *Nord* est également riche de ses articulations avec d'autres dispositifs sous l'impulsion d'une minorité d'associations fortes d'un réseau de partenariats extralocaux orienté « *droits humains* ». Le quartier *Laeken*, développe plus spécifiquement un partenariat local autour d'une constellation d'associations apparentées. Enfin, le quartier *Senne* compte tenu du volume plus important d'actions développées sur ce périmètre (16 actions prioritaires au lieu de 10 en moyenne dans les autres périmètres d'intervention), est moins riche de partenariats locaux en conséquence du climat d'insécurité du quartier et parfois de l'ambiance délétère entre associations.

- **La plupart des articulations avec les autres dispositifs publics** atteste une bonne exploitation des *coordinations sociales de quartier*, des réunions de *Lire et Ecrire*, des initiatives de *Bravvo* (Contrat de Prévention...), des *CPAS*, du *service de l'instruction publique de la Ville de Bruxelles* et des *contrats de Quartier*. De manière plus ciblée, certaines associations articulent leurs actions avec *l'ONE*, la *Coordination des Ecoles de Devoirs*, le *CBOE*, *Setis*, *Nota Bene*, le *Contrat de quartier Masui*, le *Collectif alpha*, le *Centre Communautaire*, les *réunions interassociations*, le *Petit château*, *l'ONE*, le *Foyer Bruxellois*...

- La plupart des associations de la Ville de Bruxelles ont établi des partenariats locaux durables au vu de renforcer leur projet. Il ressort des rapports 3 finalités :

- 1- Des partenariats à la recherche d'infrastructures (locaux, terrains, salles).
- 2- Des partenariats à la recherche d'un soutien en ressources humaines (mise à disposition de professionnels dans les activités, les animations).
- 3- Des partenariats à la recherche d'un soutien pédagogique, méthodologique en vue d'une efficience d'action. Il s'agit en grande partie des associations desservant de l'alpha.

- certaines associations ont établi des partenariats para-communaux. Il s'agit essentiellement des associations desservant des activités de type *travail social communautaire, culturelle ou orientée droits humains*. Notons, **la forte prégnance des CPAS** (plus d'une dizaine de collaborations) et le soutien pédagogique des dispositifs *Nota Bene* et *Siep*. Ces structures fournissent des locaux, tissent des collaborations indissociables de leurs obligations respectives ou impactent financièrement sur les projets associatifs développés sur le territoire communal.

- A l'angle des **bénéfices de ces collaborations**, on constate que la plupart des associations profitent des partenariats locaux et des coordinations sociales de quartier pour *renforcer leur collaboration, se tenir informer de la conjoncture du quartier, approfondir des pratiques sociales en investissant des groupes thématiques de travail, coordonner l'offre d'alphabétisation du quartier, accueillir les enfants des mamans en cursus de formation (projet complémentaire), organiser des événements, se transmettre des publics, étendre l'offre d'activités, adapter l'offre aux desideratas des publics, former les bénévoles, se partager des vacataires, développer une action communautaire dans le quartier, détecter le décrochage scolaire ou développer l'expertise relatives à certaines matières ...*

- A l'angle **des obstacles de ces collaborations**, une série d'associations soulignent *l'incompatibilité des agendas, le manque de temps, les difficultés de reconduire le partenariat, l'indisponibilité des acteurs, l'instabilité des vacataires, la difficulté de concilier les différents intérêts des acteurs, le turn-over important du secteur, le manque de moyens et de locaux, le climat délétère dans certains quartiers (méfiance, concurrence..)*

#### 4-4-2 Points forts des actions prioritaires

<b>POINTS FORTS</b>	<b>LAEKEN</b>	<b>MAROLLES</b>	<b>NORD/NOH</b>	<b>SENNE</b>	<b>TOTAL</b>
1- Mobilité de l'action	1	0	1	0	2
2- Réhabilitation de la lecture et du rôle de la bibliothèque dans le quartier	2	0	0	0	2
3- Accompagnement individuel ou personnalisé	3	3	3	2	11
4- Qualité du personnel et compétences de l'équipe	4	1	6	1	12
5- Soutien scolaire formalisé	0	0	1	0	1
6- Projet et méthodes orientés vers des publics spécifiques	6	3	0	3	12
7- qualité des locaux et infrastructure	1	0	1	1	3
8- Valorisation, approche familial et confiance des usagers	2	2	3	5	12
9- Qualités des bénévoles	2	1	2	2	7
10- Expertise (législation, soutien scolaire, langue, multimédias)	1	2	2	8	13
11- Outils méthodologiques spécifiques et pédagogies actives	7	12	8	13	40
12- Rayonnement, situation géographique et ancienneté de l'association	2	4	2	5	13
13- Activités complémentaires (citoyenneté, ateliers..)	1	0	1	4	6
14- Accueil dans la langue d'origine	1	0	0	1	2
15- Etendue de l'offre associative	0	0	1	1	2
16- Projet orienté autonomie, conscientisation et Education Permanente	0	2	3	3	8
17- Service social	0	1	1	0	2
18- Proximité culturelle et mixité sociale du personnel	0	0	2	2	4
19- Rencontre parents-enseignants	1	2	0	3	6
20- Promotion des activités dans le quartier	0	2	0	0	2
21- Formation du personnel	1	0	0	1	2
22- Partenariats durables et/ou conventionnés	2	1	0	4	7
23- Gratuité des activités	0	1	0	0	1
24- Mixité sociale	1	0	0	2	3
25- Sas de décompression	0	1	1	0	2
26- Flexibilité de l'offre	0	0	2	0	2
<b>TOTAUX</b>	<b>38</b>	<b>38</b>	<b>40</b>	<b>61</b>	<b>177</b>

#### 4-4-3 Points faibles des actions prioritaires

Points faibles	LAEKEN	MAROLLES	NORD/NOH	SENNE	TOTAL
1- Insensibilité au thème de la lecture	1	0	0	0	1
2- Emancipation versus logique de résultats	2	0	0	0	2
3- Demande croissante non résorbée	2	2	1	5	10
4- Partenariat déficitaire	4	2	0	1	7
5- Concilier l'action aux attentes des usagers et/ou des pouvoirs publics	5	1	0	1	7
6- Usagers précaires, repli culturel ou sur ses traditions	3	7	3	6	19
7- Logique d'activation au détriment de l'apprentissage	2	0	1	0	3
8- Manque de personnel, de moyens, de locaux et de temps	8	7	5	8	28
9- Vacataires, volontaires instables ou incompetents	0	1	0	6	7
10- Insécurité, incivilités, sentiment d'insécurité	2	0	0	2	4
11- Paternalisme et pratiques consuméristes nuisibles	0	1	2	0	3
12- Public irrégulier	1	4	2	1	8
13- Fracture sociale: langue, retard scolaire, disparités culturelles	4	3	3	3	13
14- Déficit de mixité	0	1	0	0	1
15- Compétences du personnel	1	0	0	0	1
16- Besoin d'un soutien spécialisé	1	1	0	1	3
17- Ghettos et cloisonnement	0	0	0	1	1
18- Manque d'information, de coordination et de formalisation des outils	0	0	0	6	6
19- Décrochage parental	0	2	1	0	3
20- Déclin institutionnel: école	2	0	3	1	6
21- Lourdeur administrative et déficit évaluation	0	0	0	2	2
<b>Totaux</b>	<b>38</b>	<b>32</b>	<b>21</b>	<b>44</b>	<b>135</b>

#### 4-4-4 Orientation émancipatrice des projets d'alphabétisation/Fle

A l'angle de l'orientation émancipatrice des projets d'alphabétisation/Fle, les responsables associatifs mettent en avant :

- le développement d'une conscience politique au travers des outils pédagogiques centrés sur la résilience et l'autonomie des usagers ;
- les articulations de la langue, de l'écriture et de la participation citoyenne au sein des actions ;
- la technique de l'alpha bimodal conciliant l'apprentissage traditionnel de la lecture et la maîtrise de la langue au vu d'augmenter les chances d'insertion de l'usagers ;
- l'effort soutenu à l'égard de la prise de conscience des droits et libertés individuelles ;
- la mise en place d'un contrat d'engagement entre l'association et les usagers ;
- la participation à des événements externes « *créa Caria* » et la formation de *forums de délégués* ;
- le développement des espaces de prise de parole, les tables de conversation et la permanence sociale ;
- l'information et la mise en valeur de la culture du débat ;
- les méthodologies actives et adaptées aux publics irréguliers : « *atelier Ecler* » : respect des rythmes d'apprentissage ;
- la formation à la vie pratique et l'approche pédagogique des vécus sociaux des usagers ;
- les jeux de rôles, les ateliers mouvements permettant l'expression des usagers ;
- la proactivité et la valorisation des usagers.

#### 4-4-5 Projet complémentaires et transversal.

Le contrat communal intègre en son sein, deux projets complémentaires et un projet transversal. Ces projets sont effectifs et tentent de répondre aux mieux à leurs objectifs prioritaires.

Ainsi, **les deux projets complémentaires** ont pu contracter des conventions de partenariat avec les partenaires locaux du contrat communal.

- Le premier projet siégeant dans le quartier *Senne*, accueille les enfants d'usagers en processus de formation (alphabétisation): « *le fait que nous accueillons les jeunes enfants permet aux associations partenaires d'accepter l'inscription de parents avec de jeunes enfants* ». Ainsi, cette association a accueilli en 2011, **86 enfants bénéficiant chacun d'une moyenne de 336 heures d'accueil annuel pour un rendement global de 2.962 heures d'accueil.**

- Le second projet établi à *Laeken*, a contracté un partenariat avec une association du quartier qui lui confie **une douzaine d'adultes étrangers** fréquentant un module d'insertion socioprofessionnelle. L'association propose à ce groupe le projet *EOLE* « *Expression, Oralité, Langage, Ecriture* », action s'articulant autour de deux axes prioritaires.

Un atelier oral dont l'objectif est d'utiliser le français pour apprendre à se présenter, développer la confiance en soi, suivre un apprentissage non formalisé à la citoyenneté. Un deuxième atelier dont l'objectif est d'utiliser le français comme espace d'expression ludique, mettre en pratique des apprentissages théoriques acquis en alphabétisation, s'autoriser la poésie, afin de dédramatiser l'apprentissage. Par ailleurs, l'association signale: « *nous sommes partenaires du festival Art et Alpha initié par l'asbl Lire et Ecrire. Dans ce cadre nous programmons la visibilité de notre projet Eole* »

- **Le projet transversal** enfin, met à la disposition des partenaires des espaces ainsi que sa salle polyvalente, est responsable d'un *Comité de lecture*, d'activités citoyennes, d'expositions photos, de spectacles de conte et surtout dessert les animations: « *Lire dans les parcs* » dans les plaines de jeux couvrant l'ensemble du territoire communal (*Willems, Escargots, Parc de Bruxelles, Egmont, Riches claires, Ambiorix*). Ainsi, ce projet a profité en 2011 à **450 usagers du territoire communal, sommant un total de 250 heures d'activités dont plus de la moitié desservies en animation dans les plaines et parcs de la Ville de Bruxelles.**

## 5 – Analyse des récits de vie

**5-1- Méthodologie :** le récit de vie est une technique d'analyse des sciences sociales. On peut définir le récit de vie comme une esquisse narrative restaurant dans sa subjectivité première, un fragment de l'expérience vécue.

Méthodologiquement parlant, trois approches peuvent restituer le contenu scientifique de ces récits. L'approche *restitutive* rétablissant le récit « brut » et privilégiant la liberté d'interprétation. L'approche *illustrative* consistant à prélever des extraits du récit et à les expliciter en enrôlant des concepts théoriques. L'approche structurale consistant à analyser des séquences types et en extraire les ordinations structurales.

Nous privilégions dans ce travail, l'approche *illustrative*. D'une part, au bénéfice de sa systématisation sociologique. D'autre part, devant le bien-fondé des concepts scientifiques qu'elle exploite, conséquents de contenus normatifs.

La coordination locale a réceptionné **39 récits de vie**. **23 récits** rédigés par les acteurs responsables des projets de soutien scolaire et **16 récits** rédigés par des acteurs offrant des actions d'alphabétisation ou des activités à l'adresse des primo-arrivants.

Au vu de la centralisation promise à la politique d'alphabétisation (politique spécifique) et de l'intérêt d'une analyse intégrée des pratiques d'alphabétisation (récits de vie pris en charge également par le Cracs), la coordination locale ne traitera pas ici, les récits de vie constitutifs des projets: *alphabétisation et primo-arrivants (16 récits)* pour privilégier l'analyse des récits de vie des projets de soutien scolaire.

Nous proposerons pour cette analyse:

- 1 - Un exposé succinct des récits de vie
- 2 - Une illustration conceptuelle des récits : (ramification : concepts, dimensions, composantes)
- 3 - Une analyse des contenus mobilisant les concepts utilisés et illustrée par des extraits narratifs.

## 5-2 Résumé des récits de vie : soutien scolaire

Quartier	récits
Senne 37	Lors d'une sortie accompagnée de photographes professionnels, un appareil photo est dérobé par un adolescent. Dans un premier temps, les négociations mènent à l'impasse avant une prise de conscience, un sursaut des jeunes du quartier, ramenant l'appareil photo aux responsables associatifs.
Senne 32	Participation d'un groupe de jeunes à la semaine: «Lutte pour l'égalité des chances». Ce concours est l'occasion d'initier les jeunes au <i>web journalisme</i> , au <i>montage vidéo</i> , et aboutit à un prix. Le projet est valorisant, drap les jeunes d'un prestige valorisant (lauréats) et démontre le potentiel inclusif des pratiques associatives.
Senne 29	Malgré une offre abondante et variée d'activités au sein d'un établissement scolaire, les parents d'élèves adoptent des conduites de réclusion, s'engouent peu pour l'offre d'activités et s'enferment dans leurs origines. Un <i>comité de parents</i> a été formé au vu d'engager une dynamique citoyenne dans ce collectif. Il s'agit de tisser des liens autour d'un socle commun : <i>la parentalité</i>
Senne 26	<i>Raja</i> a de grosses difficultés en anglais. Grâce à la proactivité d'un animateur collaborant avec un professeur travaillant dans un établissement local, la jeune fille bénéficiera d'une remédiation individualisée et verra ses résultats croître.
Senne 17	Un jeune mal orienté et en décrochage scolaire s'adresse à l'association. Grâce à un travail de remédiation individuel le jeune progresse et décroche son CEB.
Senne 12	Une maman inquiète des difficultés scolaires de sa fille s'adresse à l'association. Lors de la prise en charge de la jeune, la maman se rétracte et se voile la face devant les difficultés de sa fille. Ce cas soulève la tension existant entre les missions de l'association et les attentes des usagers, quelques fois incompatibles.
Senne 19	Dépourvu de moyens et de ressources humaines, l'association doit prendre en charge un jeune fraîchement arrivé du <i>Maroc</i> . Faute d'une alternative locale et inadaptée au projet pédagogique de l'association, la responsable colmate au mieux. Elle proposera une remédiation individuelle le samedi matin, à sa charge.
Senne 16	Un évènement festif une fois par an, rassemble les habitants, plusieurs acteurs locaux, autour d'un climat festif, d'ateliers artisanaux, de joies éphémères et de moments de valorisation. C'est le carnaval d' <i>Anneessens</i> qui démontre l'importance de ces évènements ponctuels toujours importants.
Senne 10	Un jeune à la lisière de la délinquance est réhabilité à l'angle de sa participation aux ateliers socio-artistiques (expressions corporelles et langagières). La bienveillance du personnel et une bonne collaboration avec les parents restent essentiels. Nous sommes dans l'enseignement primaire.
Senne 1 Transvers.	Série de témoignages d'animateurs sur les activités organisées par les bibliothèques de la <i>Ville de Bruxelles</i> . Ainsi, la lecture se déplace dans les quartiers déshérités, se réconcilie avec les enfants et leurs mamans, promeut le livre au près de ces publics, pour doucement doter les usagers d'un capital culturel.
Laeken 1	L'angoisse scolaire frappe de plein fouet une maman fréquentant l'association. Les rapports avec sa fille s'enfoncent dans la violence et l'affrontement. C'est le spectacle intergénérationnel qui engagera la <i>catharsis</i> de cette relation. La mise en scène de l'angoisse rapprochera alors la maman de son enfant pour amorcer une relation saine et féconde.
Laeken 25	Analyse de deux récits de vie proposés par le responsable associatif. Ces deux récits confrontent les témoignages d'usagers ayant quitté l'association aux usagers actuels, tous invités à la même réunion. « I » et « K » ont trouvé dans l'association les ressorts de l'épanouissement. Il y ont vécus leurs premières expériences artistiques, y ont fait leurs armes, progresser dans leurs études et sont à présent à leur tour, bénévoles dans l'association. Bien informé du panurge idéaliste, le responsable associatif retient

	que le déclic du jeune vient de sa rencontre avec le « <i>slam</i> » et remarque la volonté qu'ont ces jeunes <i>de rendre ce qu'il ont reçu</i> . La cohésion sociale n'est pas une science exacte. Elle dépend autant de la richesse des pratiques associatives que de la volonté des usagers. Elle est une dynamique globale.
Noh 31	Association desservant essentiellement les adolescents issus de l'immigration maghrébine du quartier et bénéficiant depuis peu d'un nouvel espace, d'une nouvelle équipe d'animateurs et d'un nouveau projet pédagogique. Ce changement entraînera des phénomènes de conservatisme et de <i>défiance culturelle</i> entre le public originel « peu collaborant » et le public des primo-arrivants subsahariens, fraîchement arrivé et beaucoup mieux intégré au projet de l'association. Les incivilités, menaces et sentiment d'insécurité indissociables de cet ajustement interroge la cohésion sociale devant les rythmes culturels différenciés, son manque de réponses adaptées, l'épuration interethnique et les limites du vivre ensemble.
Noh 2	<i>Hamza</i> connaît des troubles de conduites et voit ses notes dégringolées à l'école. Il est victime d'un racket organisé dans son établissement que sa maman remarque à l'œil des lésions physiques de son enfant. Les responsables de l'association mènent des entretiens pour désamorcer cette situation. A l'école, la direction estime que le «racket» est une histoire montée de toute pièce. La maman est renvoyée dans les cordes tandis que l'école refuse de collaborer avec l'association.
Marolles 6	Une maman dépassée et angoissée se présente à l'association avec sa fille de 6 ans. Cette dernière présente des troubles du comportement tandis que la maman est sujette à des déviances et des problèmes de santé. Grâce à une approche individuelle adaptée et un partenariat efficace, la petite progressera dans sa voie de socialisation et sera retirée du milieu familial déstructurant.
Marolles 34	Un adolescent différent et affecté de problèmes de santé (cortisone) veut intégrer les activités de l'association. Sa différence et sa culture sont rejetées par les habitués de l'association, issus pour la plupart du quartier. L'équipe d'animateurs quant à elle, voit dans ce jeune, un facteur de désorganisation. Grâce à un processus de <i>réflexibilité</i> et un suivi spécifique, le jeune est progressivement intégré dans le projet de l'association.
Marolles 23	Une animatrice au caractère trempée est confrontée aux adolescents du quartier. Leur refusant l'accès aux locaux, la relation s'envenime avant de sombrer dans l'escalade. L'association organise une rencontre de médiation avec l'ensemble des acteurs au vu de désamorcer cette confrontation. Bien que les tensions perdurent, cette rencontre stimule le conflit, définit les attentes réciproques et confronte l'animatrice et les jeunes devant les attentes de reconnaissance et le piège de la victimisation.
Marolles 18	Quelques jeunes souhaitent utiliser le parc informatique de l'association à des fins ludiques. Une négociation entre les responsables associatifs et les jeunes viendra entériner l'éthique, le respect et la consommation responsable de ces ordinateurs
Marolles 14	- Des jeunes s'invectivent (« gitans », « clochards »)... Les ateliers « découverte » abordant les thématiques du <i>jazz</i> , de <i>l'esclavage</i> viennent revigorer le vivre ensemble en marquant la <i>violence symbolique</i> de ces débordements (invectives). - Bien qu'un jeune frôle la délinquance, déserte la MJ, un travail de longue haleine et patient finit par réconcilier ce jeune avec les études. La maturation du jeune passe par un divorce de la structure.
Nord 27	Un jeune venu d' <i>Espagne</i> éprouve de grosses difficultés en français. Grâce à un programme adapté, l'entraide du groupe et la valorisation, le jeune évolue et fait des progrès. La maîtrise de la langue est un ressort essentiel de l'intégration et sa maîtrise imparfaite dans les milieux populaires interroge directement nos sociétés démocratiques.
Nord 24	Une jeune adolescente en panne d'énergie s'adresse à l'association. Le coaching pédagogique, le soutien scolaire et son insertion dans le projet socioprofessionnel de l'association « <i>petits boulots</i> » facilitent son éclosion. Aujourd'hui, elle est bénévole

	dans l'association.
Nord 28	Depuis quatorze ans l'association organise un camp de vacances avec les jeunes. Source de valeurs solidaires, de dépassement et d'un <i>savoir être</i> partagé, l'association doit abandonner ce projet transversal faute de moyens financiers (coût des gîtes) de ressources humaines (récupération des temps de travail). Ce fait souligne un des paradoxes de l'association, la confrontant directement aux limites de son projet pédagogique.

### 5-3 Catégorisation conceptuelle des contenus.

<b>Concepts</b>	<b>Dimensions</b>	<b>composantes</b>
<b>Lutte pour la reconnaissance</b>	<b>Reconnaissance secteur</b>	Bonnes pratiques et savoir faire
		Impact à long terme
		Capacité d'adaptation et professionnalisme
	<b>Institutionnel</b>	Intermédiaire entre école et parents
<b>Dérivations institutionnelles</b>	<b>Rôles et missions</b>	Formalisation et pouvoir d'interpellation
	<b>Déclin institutionnel</b>	Manque de moyens financiers et ressources humaines
		Saturation de l'offre associative
		Déclassement du service public
		Déviances
		Déficit et déclassement de l'école
		Limites de l'associatif
Tensions rôles et attentes des usagers		
<b>Fracture sociale</b>	<b>Déviances sociales</b>	Décrochage parental
		Décrochage et surreprésentation de l'échec scolaire
		Repli identitaire
		Absence de dialogues culturels et d'interculturalité
		Ghettos
		Manque de mixité
		Anomie
		Autodestruction
		Paupérisme et précarité
		Tensions interethniques et défiance culturelle
	<b>Déviances psychologiques</b>	Angoisse scolaire
		Victimisation
		Isolement social
		Pression au conformisme social
		Sentiment d'insécurité
	<b>Gestion du risque</b>	Incivilité et vandalisme
		Code de la rue, menaces
	<b>Capital linguistique</b>	Maîtrise de la langue
		Hétérogénéité des niveaux de langage
		Faillite de lecture
<b>Discursive</b>	Ecart idéal-type et réalité du terrain	
<b>Inclusion sociale</b>	<b>Pratiques associatives</b>	Partenariat effectif
		Personnel motivé, engagé et mixte
		Ateliers socioartistique, créatifs
		Valorisation publique
		Pratique de négociation de valeur
		Méthodes pédagogiques

		Impulsion des mixités
		Révision projet pédagogique
		Arts de la scène
		Débat citoyen et réflexibilité
		Groupe institutionnel homogène : comité de parents
		Socle commun : parentalité, cuisine du monde
		Travail sur les vécus sociaux
		Dynamique de groupes
		Mobilité de l'action
		Séjour et dépaysement
		Promotion du livre
		Remédiation individuelle spécifique : primo-arrivant
	<b>Ressources et moyens matériels</b>	Disposition de nouveaux locaux
		Formation
		Collaboration avec expert
	<b>Impact et rayonnement</b>	Reconnaissance de la structure dans le quartier
<b>Démocratie</b>	<b>Droits et libertés individuels</b>	Préjugés et discrimination
		Déficit information
		Egalité des chances
		Droit d'instruction
		Egalité devant le service public
		Apprentissage de la langue
		Accès aux livres et à la lecture
		Tensions communautarisme, interculturel
		Respect des rythmes d'intégration
	Pratiques différenciées	
	<b>Débat public</b>	Société décente
		Cohésion sociale : écart prescrit du réel, court terme, long terme
		Vocation et solidarité
	<b>Représentations sociales</b>	Préconceptions : langue, intégration, altérité
		Vivre ensemble et respect

#### 5-4 Analyse des contenus et commentaires :

A l'endroit du soutien scolaire, cinq catégories de concept agrègent l'ensemble des récits de vie. Le premier et le second concept sanctionnent les jeux de **lutte pour la reconnaissance** au-devant les **dérivations institutionnelles** responsables de ces luttes. Le troisième et le quatrième concept remontent les déterminations de **la fracture sociale** à la rencontre des opportunités **d'inclusion sociale**, mises en œuvre par le secteur associatif. Enfin, le dernier concept élève les contenus questionnant directement les fondements d'une **société démocratique**.

#### 1- La lutte pour la reconnaissance.

Cette première catégorie d'interprétation englobe l'ensemble des récits de vie sensibles aux jeux de **lutte pour la reconnaissance**. Ces demandes sont « explicites », directement discernables dans les récits d'acteurs associatifs ou davantage « implicites ». Dans ce cas, la demande de reconnaissance est interprétée en fonction du cadre de référence interpellé directement par le récit de vie.

Deux catégories de récits caractérisent les luttes pour la reconnaissance. D'abord, **la reconnaissance du secteur** associatif. Nous englobons dans cette dimension, les vécus et les témoignages d'acteurs, le plus souvent « implicites », mettant en valeur le déficit de reconnaissance de leurs missions associatives au niveau local. En d'autres termes, les indices attestant d'une part, le savoir faire, les ressources et la prépondérance du tissu associatif. D'autre part, les pesanteurs endossées par un secteur très utile sur le terrain toutefois, mis en parangon ou dénié par d'autres acteurs institutionnels publics ou parapublics locaux. Il résulte de ce phénomène des formes de revendications *enjolvant* ou *surlignant* l'efficacité des pratiques associatives, leurs capacités d'adaptation, le professionnalisme et l'impact à long terme du travail associatif.

Ainsi, le responsable X reprenant l'expérience d'une jeune adolescente accomplie en soutien scolaire et intégrant le projet d'insertion socioprofessionnel de l'association atteste : **« parce qu'elle est la preuve de notre engagement et de ses réussites... Face à son engagement et grâce à notre travail, sa relation avec ses parents en est sortie grandie »**. Un second témoignage, au sujet d'un jeune repêché en remédiation scolaire individuelle conclut : **« Sans cette aide, il n'aurait pas pu avoir son CEB et aurait été en fin de compte orienté en première différencié avec une chance de réussite plus faible »**. Un troisième récit davantage révélateur du déni de reconnaissance de l'associatif vis-à-vis des institutions publiques locales, reprend : **« nous avons le sentiment que malheureusement, les AMO sont parfois étiquetées « d'associations s'occupant de public à problèmes », ce qui rend notre infiltration au sein des établissements difficiles, probablement dans le souci de sauvegarder leur bonne réputation »**. Enfin, plus révélateur des qualités indéniables des pratiques associatives, Y, témoigne : **« nous souhaitons présenter les ateliers de découvertes culturelles qui constituent un processus d'animation récurrent et dont nous sommes fiers parce qu'il s'agit d'animation au niveau pédagogique élevé »**.

En second lieu, vient la dimension : **reconnaissance institutionnelle**, révélant les attentes du secteur à l'égard de l'institutionnalisation des fonctions d'un associatif acteur à part entière, du système éducatif. C'est pourquoi Z, souligne : **« comme tout suivi complexe impliquant plusieurs acteurs, nous remarquons l'importance de se partager clairement les différents aspects du suivi, de définir qui fait quoi en fonction des missions et des compétences des acteurs »**.

## 2- Les dérivations institutionnelles

Cette deuxième catégorie d'interprétation englobe l'ensemble des récits de vie élevant les **dérivations institutionnelles**. Si la littérature sociologique définit la *dérivation* comme une action rationnelle détournée de son but par l'entremise d'une action subjective, ici, le terme est utilisée pour désigner les formes de déviance détournant les institutions de leur contenu programmatique. En d'autres termes, l'expression des écarts délimitant les pratiques institutionnelles des prescrits de l'institution (ce que dit la loi). Aussi, cette catégorie d'interprétation est au moins en partie, le reflet des demandes de reconnaissance du secteur associatif, dans la mesure où ce déficit même, est responsable de manquements redevables de demandes de reconnaissance.

Deux types de récits soulignent **les dérivations institutionnelles**. La première dimension cible les récits de vie pointant **la formalisation et le pouvoir d'interpellation** du secteur associatif. Corollaire d'une demande de reconnaissance soulignée dans le paragraphe précédent, ces récits semblent affirmer l'idée d'une offre associative balkanisée, improvisant un patchwork de pratiques expiatoires, absente d'un pouvoir d'intervention dans les institutions locales et en attente de l'institutionnalisation de ses missions. Ainsi, X, relève : **« si les relations existantes entre l'école et le monde associatif environnant étaient promues et valorisées, si leurs rencontres étaient officialisées et exigées plutôt que proposées sous forme d'invitation... »** ; alors que Y, interpellant directement les pouvoirs publics se demande :

**« pourquoi un lieu d'accueil extrascolaire comme le nôtre et une association ont-ils été en mesure de se mobiliser plus vite que les services sociaux ? ».**

La deuxième catégorie des récits vie pointe du doigt les phénomènes de **déclin institutionnel**. Ici, l'associatif semble récipiendaire d'une conjoncture sociale au centre de laquelle les services publics et l'équipement social sont dépassés par la réalité du terrain. La question sociale est alors reléguée au secteur associatif qui colmate pour le mieux. En ces termes, les récits de vie pointent essentiellement *la saturation du secteur associatif, son manque de moyens financiers et de ressources humaines, le déclassement des services publics et de l'école plus particulièrement, les tensions entre les attentes des usagers et les missions de l'associatif et les limites du secteur associatif.*

A l'angle de l'absence des services publics, d'une part, X au propos **« d'un enfant dont la maman, isolée socialement, éprouve des difficultés éducatives et comportementales avec celle-ci »** souligne : **« le manque de moyens alloués au Service d'aide à la Jeunesse pour effectuer au mieux son travail »** tandis que Y, devant la prise en charge d'un jeune qui **« fréquente l'enseignement spécialisé et souffre d'une maladie qui le soumet à vie à la prise de médicaments à base de cortisone »** atteste que **« face à cette demande, l'équipe d'animation a longuement hésité, car elle s'estimait incapable d'encadrer le jeune et démunie face aux difficultés que J. présentait. Elle mettait à en avant les limites de la mission de la maison de jeunes »**. Enfin, Z, responsable de la prise en charge d'un jeune primo-arrivant constate qu'une **« famille composé d'un couple et de trois enfants vient d'arriver du Maroc (...) Les parents les inscrivent à notre école de devoirs. L'avantage : une animatrice parle leur langue et traduit pour eux les devoirs demandés »**. Ainsi, la lenteur, l'incapacité à prendre en charge des publics précaires tels, les primo-arrivants, les familles déstructurées ou les usagers connaissant des troubles de santé, dévoilent le déclassement des services publics.

D'autre part, les acteurs associatifs ne manquent pas de questionner la capacité « d'intégration » de nos institutions. Au propos de l'école, X, affirme en ce sens: **« c'est un enfant qui reflète les difficultés, les obstacles et les handicaps que l'école peut générer sans toutefois être capable de trouver les outils et les moyens pour remédier à ce type de problématique »**. Du point de vue des limites associatives, X, affirme : **« on se sent en décalage entre notre volonté de bien faire selon nos missions et l'incompréhension des parents »**. Y, s'interroge : **« quelles sont en tant qu'animateurs de Maison de jeunes, les limites de notre propre action sociale et comment, le cas échéant, se donner les moyens si l'on décide d'agir d'éviter que cette dernière soit contre productive »** alors que Z, affirme: **« nous sommes surtout interpellés par notre volonté de mener des actions en cohérence avec les besoins que nous observons quotidiennement sur le terrain et notre incapacité à mener ces actions faute de financements et de moyens logistiques »**.

### **3- Fracture sociale**

Cette troisième catégorie d'interprétation englobe l'ensemble des récits de vie dénonçant la fracture sociale. Si la cohésion sociale définit l'ensemble des processus par lesquels le citoyen jouit équitablement de ces droits sociaux au vu d'aiguiser son sens civique, la réalité de terrain entraîne souvent avec elle, une série de difficultés structurelles échappant parfois, au décideurs politiques et venant obstruer les vertus généreuses de cette conscientisation. 5 catégories d'obstacles, marqués dans les récits de vie, viennent endiguer la bonne marche des pratiques de cohésion sociale. La première dimension signale une série de **déviations sociales** avec lesquelles la plupart des acteurs associatifs composent. Il s'agit essentiellement des déviations indivisibles des milieux précaires et partagées socialement par une collectivité confinée dans les espaces relégués. En ces termes, *le décrochage parental, la surreprésentation de l'échec scolaire, le repli communautaire, l'absence de dialogue culturel, d'interculturalité, les nuisances du ghetto, l'anomie, l'autodestruction, le manque de mixité et la forte précarité des publics* restent fortement soulignés dans les récits de vie.

En ces termes, au centre d'une relation mère/enfant emblématique du décrochage parental X, affirme : « **la fille manque d'assurance, elle doute toujours, même quand elle sait. Lors des ateliers d'écriture la fille exprime que la mère s'en prend toujours à elle, qu'elle ne prend jamais le temps pour elle, qu'elle ne lui parle jamais...** ». Plus symbolique des situations d'échec scolaire, un acteur de terrain témoigne : « **une maman s'est adressée à nous afin d'aider son fils de 12 ans (...) mais après un parcours chaotique et plusieurs échecs et redoublement, il se retrouvait à 12 ans en 5<sup>ème</sup> primaire** ».

Les nombreux témoignages pointant du doigt les phénomènes de *repli communautaire*, de *conflits interethniques*, d'*absence de dialogue culturel*, de *mixité*, d'*anomie* et d'*autodestruction* reflètent quant à eux, les effets néfastes de la relégation et interrogent directement les politiques de gestion de la diversité. Ainsi, au regard de la mixité sociale une association signale: « **l'espace était colonisé par des jeunes hommes âgés de 18 à 25 ans dont les parents sont issus de l'immigration marocaine. La fréquentation était monoethnique, uni genre, et essentiellement des jeunes adultes** ». Plus préoccupant, les effets néfastes de ce déficit de mixité aboutissant à des phénomènes de *défiance*, responsables de conflits interethniques : « **nous faisons l'hypothèse que les nouveaux arrivants par le fait de prendre une place dans la MJ et ceci dans le respect du cadre, a été l'élément déclencheur du mal être vécu par l'autre communauté, qui elle ne respectant pas le cadre s'est sentie mise de côté** ». Ailleurs, un responsable associatif souligne l'anomie caractéristique des publics relégués : « **le comportement peu structuré et inconstant de la maman (oubli de venir rechercher sa fille, incohérence parfois manifeste dans ses propos) pose aussi question** » tandis que X, proposant un panel d'activités au sein d'un établissement scolaire constate « **que les représentants des diverses communautés présentes dans l'école ne se mélangeaient pas, et bien souvent, la communication avait quelque mal à passer** ».

Corollaire de la déviance sociale, **la déviance psychologique** est davantage le siège des distorsions phénoménologiques de la relégation. Nous avons regroupé dans cette dimension, les récits de vie sanctionnant les phénomènes d'*angoisse scolaire*, d'*isolement social*, de *pression au conformisme social* ou encore de *victimisation*. Quatre fléaux récipiendaires des contrecoups de la relégation.

Ainsi, pointant les effets néfastes de la victimisation, X, souligne : « **le fait de travailler avec un public sujet lui-même à la discrimination, ne met pas, tant ce public que les acteurs sociaux, à l'abri de l'autoproduction d'attitudes discriminatoires à l'égard d'autres publics** » tandis que le responsable Y, atteste une autre variante du sentiment d'insécurité, celle de l'angoisse scolaire : « **la maman exprime une grande angoisse face au risque d'échec scolaire de sa fille aînée** ». La *pression au conformisme social* quant à elle, dénonce au regard des mœurs sectaires, une autre variante du repli communautaire. Ainsi, le responsable Z rapporte au propos d'une usagère confrontée à la pression sociale du quartier: « **Nous sommes surpris par l'isolement social vécu par cette maman. Isolée parmi les habitants du quartier du fait de différences évidentes (apparence négligée) ou connues des voisins (fréquentations personnelles et placement de son enfant dans une pouponnière peu après la naissance ...)** ».

Nous avons regroupé dans la dimension **gestion du risque**, les récits soulignant les formes de violences sociales accompagnant l'insécurité, de faits matériels tangibles. Car, si *l'angoisse scolaire*, *la victimisation*, *la pression au conformisme* se vivent comme des violences symboliques (dont le rapport de force est dissimulé), *les incivilités*, *les menaces*, *le vandalisme* et *le code de la rue*, entraînent bien souvent des violences physiques ou des dégradations matérielles.

C'est pourquoi, au quotidien, certains acteurs associatifs (peu nombreux, fort heureusement) font face à la peur et aux incivilités sclérosant leur environnement social mais arrivent simultanément à gérer ces périls par l'entremise de médiations improvisées ou par les formes de reconnaissance lentement conquises sur le terrain. Ainsi, le responsable X, gérant le déroulé favorable d'un fait divers s'interroge: « **la loi du silence est-elle un devoir de soumission pour éviter les représailles** » avant de conclure : « **la réflexion des jeunes du quartier pour résoudre eux-**

**mêmes ce problème malgré les codes et la loi du silence nous indique que notre action (...) est en cohérence avec les valeurs de respect**». Dénouement moins heureux d'optimisme, Y, témoigne pour sa part : « **nous avons régulièrement observé des actes de vandalisme à l'encontre des bâtiments, du mobilier, ainsi que des vols de matériels (...) Dans la foulée... nous avons reçu une lettre anonyme de menace, qui nous informait de l'incendie future de la maison des jeunes** ». Et plus grave encore : « **cette lettre proférait des menaces visant spécifiquement les noirs de l'équipe** ».

Enfin, nous avons intégré au concept de fracture sociale, la dimension **du capital linguistique** tant à l'œil de certains acteurs associatifs, l'apprentissage de la lecture, de la langue et l'accès au livre restent des enjeux fondamentaux de la cohésion sociale. En ces termes, le responsable X témoigne que: « **la maîtrise de la langue du pays d'accueil est un facteur d'intégration mais aussi un facteur d'exclusion** » tandis que le responsable Y, proclame vertueusement: « **ouvrons-nous davantage à l'autre, sans exclure personne et prenons le temps de mettre en place des relations qui peuvent se nouer autour des livres et des bibliothèques** ».

#### **4- Inclusion sociale**

Bien que l'acteur associatif n'est pas dupe de la question sociale, ce dernier, sur le terrain fait bien souvent preuve de résilience, propose des alternatives, crée des outils facilitant **l'inclusion sociale** des publics populaires. Imparfaites, partielles ou plus au moins adaptées, ces pratiques viennent impulser, booster, les trajectoires d'usagers précaires, faute d'un *Etat providence* crédible et plus protecteur. En ces termes, le bien-fondé des *pratiques associatives*, les *ressources et moyens matériels* mises à leur disposition et le *rayonnement local* de la structure, demeure fortement souligné dans les récits de vie. Il faut à notre avis, voire dans cette forte insistance, deux phénomènes sous-jacents. D'une part, la mise en avant de ces pratiques inclusives est un **porte-voix** du savoir faire associatif, remontant à l'interface des pouvoirs publics et des citoyens, les vertus d'un *tiers secteur* composé d'acteurs de la société civile. D'autre part, cette insistance pénètre **la demande de reconnaissance** d'un bassin professionnel, financièrement fragile, hétérogène et souvent décrié.

En ces termes, les récits mettant à l'avant *le partenariat effectif, le personnel motivé et engagé, la mixité sociale, les ateliers socio-artistiques, la négociation de valeurs, la prise en charge globale du jeune, les arts de la scène, les méthodes pédagogiques actives, les pratiques de réflexivité, le débat citoyen, le travail sur un socle commun, l'approche scénique des vécus sociaux, la mobilité de l'action, les séjours de dépaysement, la remédiation individuelle, la promotion du livre, le travail sur des publics spécifiques, la dynamique des groupes*, viennent encenser le potentiel inclusif de ces associations.

Sans les citer toutes, reprenons ici, quelques récits distinctifs de ce potentiel inclusif. Le responsable K, promotionnant la mobilité de ses activités souligne: « **cette activité estivale nous permet de sortir extra muros pour aller chercher les enfants là où ils se trouvent plutôt que d'attendre qu'ils viennent à nous.** » L, quant à lui, appuyant les avantages d'une fête de quartier souligne : « **c'est une dynamique qui a permis aux associations et à leur public de se voir, de faire quelque chose ensemble, de se montrer dans le quartier, d'occuper l'espace public** ». Enfin M, à l'initiative de la création d'un *Comité de parents* et défendant une approche pédagogique usant du *socle commun*, déclare : « **en proposant une activité qui dépasse les aspects culturels, et sociaux pour ne faire appel qu'à ce qui est commun à tous (le fait d'être parents) on observe qu'il est plus aisé de mobiliser le public** ».

Ailleurs, au regard des travailleurs sociaux, le responsable N défend les pratiques de réflexibilité : « **Quant à l'équipe, le travail avec J. lui a permis de revoir ses positions et ses références. Malgré les différences des approches et parfois des pratiques, chacun des animateurs est convaincu du travail accompli** » tandis que « O » usant de la négociation de

valeurs souligne : « **nous avons négocié pour parvenir à un accord tenant compte de toutes les situations possibles que les jeunes se sont engagés à respecter. Cela a été l'occasion de repreciser les notions de respect et d'équité** ».

Enfin, l'utilité presque thérapeutique des ateliers créatifs, des arts de la scène restent bien affirmés dans les récits de vie. X, reprend en ce sens: « **c'est au moment des répétitions que la fille et la mère vont découvrir leurs textes respectifs. Chacune parlant de leur relation difficile à l'autre. Ces textes de l'une et de l'autre ont été présentés en public** ». Ailleurs, Y, responsable d'un projet complémentaire souligne : « **le travail sur le plateau sollicite leurs émotions, les bouscule et comme ils ont des trajets très complexes, leur réaction sont parfois extrêmes dans le positif comme dans le négatif** ». Enfin, Z rapportant le cas d'un jeune turbulent participant à une pièce de théâtre de *Shakespeare*, souligne : « **l'enfant s'intégra très vite aux activités de l'atelier. Les séances préparatoires d'expression corporelle lui permirent de mieux se contrôler. Il put aussi laisser libre cours à une imagination étonnante...** »

Par delà les pratiques associatives viennent d'autres témoignages présageant le potentiel inclusif des associations. En ces termes, les *ressources et moyens matériels* (formations, experts, locaux) et le *rayonnement de l'association* dans le quartier, sont deux dimensions complémentaires de l'inclusion sociale. La première vient renflouer un secteur en manque de ressources et de moyens; la seconde, davantage symbolique, atteste le prestige de l'association. Car, le rayonnement de l'association dépend toujours de la confiance établie entre les habitants du quartier et les professionnels de l'association.

Démonstratif du rayonnement associatif, un jeune qui a quitté l'association « K » depuis trois ans, témoigne lors du vingtième anniversaire de la structure: « **c'est le « K » qui m'a formé, c'est grâce à lui que j'ai découvert le théâtre, la première fois je tenais un projecteur... puis j'ai pu monter sur scène à plusieurs reprises, j'ai découvert le «slam» et l'écriture, je participe depuis trois ans à un projet avec des vieux, j'ai été avec le « K » à Berlin... J'ai réussi mes études. Aujourd'hui je suis animateur à «Y» où je travaille avec des petits** ». Ailleurs, un des rares témoignages élevant les bienfaits des ressources matérielles conclut : « **l'intégration de nouveaux locaux, mieux adapté à un travail en MJ correspond à la mise en place du nouveau programme pédagogique** ».

#### 4- Démocratie

Cette dernière catégorie d'interprétation englobe les récits de vie interpellant directement les fondements d'une société démocratique. La dimension des *droits et libertés individuelles* reprend l'ensemble des récits pointant l'atteinte à l'universalité des droits et libertés individuelles constatées à maintes reprises sur le terrain (*discrimination, égalité des chances, droit d'instruction, égalité devant les services publics, accès au livre et apprentissage de la langue et déficit d'information*). Sans les citer toutes, reprenons ici, l'interrogation du responsable M, au propos de la crise du livre: « **Est-on assez attentif de développer la connaissance par le livre ?** ». Le constat de N, devant les discriminations : « **les discriminations dont sont victimes certaines personnes, ne devraient évidemment plus exister. Pourtant, la réalité est là pour nous rappeler que rien n'est acquis** ». Le constat de O, devant l'apprentissage de la langue : « **Au sein de nos centres de jeunes, les jeunes qui se côtoient et font des activités ensemble n'ont pas le même niveau de maîtrise de langue Française. Certains la manipulent avec nuances d'autres en sont seulement au déchiffrement de syllabes et de mots. La conclusion que l'on pourrait en tirer est que...les jeunes ne sont pas au même niveau d'insertion dans la société Belge** ». L'interrogation de P, devant la mixité sociale: « **comment faire pour que, de multiculturel, on passe à interculturel: les clivages restent réels, les différentes cultures se côtoient mais ne se mêlent pas réellement** ». Le constat de R, fustigeant le principe de l'égalité devant les services publics: « **la lenteur du temps d'intervention des services spécifiques alors qu'une situation est connue et jugée urgente** » ou encore le constat du responsable Y, dénonçant les manquements d'une « équité » qui ne tient pas compte

des rythmes culturels différenciés: **« Tous étant traités de manière équitable. Il est important de trouver des méthodologies et activités adaptées aux besoins différents des publics. Respecter le rythme des publics dans l'implémentation des innovations »**

La dimension **débat public** regroupe les récits de vie nous invitant à réviser les attentes idéales d'une politique de cohésion sociale. Ici, les acteurs associatifs font preuve d'esprit critique à la rencontre même de leurs pratiques quotidiennes. Ainsi, Y, au propos de l'insertion d'un jeune déclare : **« Ce qui nous paraît remarquable, c'est la volonté de « K » d'entraîner d'autres jeunes dans un parcours positif, sa volonté exprimée de rendre ce qu'il a reçu »** avant de conclure **« Ce n'est pas le « K » qui construit le vivre ensemble, c'est la combinaison d'adultes bienveillants et des jeunes qui, ensemble, font la mayonnaise, parfois elle prend,...parfois elle ne prend pas »**. Ailleurs, un responsable conclut : **« le vivre ensemble est un chantier compliqué et épineux et nul ne peut prétendre en délimiter les différentes difficultés ni à en détenir les clés et les solutions. Il représente un processus auquel il faut s'atteler avec conviction et ne pas attendre des résultats immédiats »**. Enfin, Z, épris du sens moral estime que : **« les droits sociaux fondamentaux et le vivre ensemble doit s'appliquer dans un juste respect de chacun...Les inégalités sociales et les quartiers défavorisés ne doivent pas créer en leur sein d'autres inégalités »**.

La troisième dimension quant à elle, regroupe les récits de vie pénétrant les *représentations sociales*. Nous savons tous que désapprendre est parfois plus périlleux qu'apprendre. Car, toute forme de déconstruction, réclame une rupture épistémologique. En ces termes, on constate que devant leurs observations, certains récits de vie restent habités par des préconceptions. Ici, l'enjeu démocratique n'est pas de dénoncer les présupposés des acteurs sociaux. Car, tout acteur est subjectif et porteur de convictions personnelles. Toutefois, une prise de conscience de ces préconceptions invite humblement l'acteur social à davantage de réflexibilité, condition *sine qua non* à l'élévation d'un **capital social** effectif.

Comment appréhender en ces termes, un acteur qui affirme que : **« les mamans turques et marocaines s'approprient... la relation devient plus conviviale, elles viennent s'asseoir pour écouter des histoires, s'y intéressent, parfois demandent la traduction aux aînés »** ou Y, qui conclut : **« Nous nous sommes rendus compte que la difficulté langagière à laquelle ce jeune était confronté, le mettait parfois dans une impasse relationnelle et que c'était souvent dans ces moments qu'il pouvait perdre patience, se crispier, et revenir à sa langue maternelle ou à l'Espagnol voire parfois être plus agressif »**.

## **5-5 Conclusion et enseignements:**

Bien que les récits de vie analysés divergent au niveau de leur degré d'implication (certains acteurs allant jusqu'à l'évitement de l'exercice), une série d'enseignements peuvent être déduits de ces récits de vie.

D'abord, soulignons que sur un ensemble de 23 récits de vie remontant les vécus sociaux des projets de « soutien scolaire », seule une minorité aborde les matières spécifiques du soutien scolaire. En d'autres termes, il y a peu de récits décrivant en profondeur l'expérience réussie ou échouée d'une méthode pédagogique, d'une collaboration avec un acteur éducatif (logopède, centre PMS, enseignant...) ou proposant un diagnostic précis d'un incident critique survenu en soutien scolaire. En revanche, bien que peu nombreuse, il est curieux de constater que les récits les plus fouillés à l'endroit des méthodes pédagogiques, rehaussent les approches socio-créatives et les arts de la scène. Ces derniers, sont d'ailleurs souvent enrôlés en vertu de leurs propriétés homéostatiques voire curatives.

Un second enseignement sanctionne une ambivalence chez l'acteur associatif entre une *réalité du terrain pessimiste et son potentiel inclusif performant*. D'une part, les constats sur le déclin des

institutions (pouvoirs publics et école particulièrement), les effets de la relégation (*sentiment d'insécurité, repli communautaire, angoisse scolaire, victimisation, pression au conformisme social*) et la gestion du risque (*menaces, code de la rue, vandalisme, incivilités*) se recoupent dans les narrations des acteurs. D'autre part, devant un *Etat providence* déficitaire, un manque de moyens et un manque de reconnaissance, le secteur associatif engage son potentiel créatif, son activisme, ses qualités d'adaptation devant une réalité somme toute kafkaïenne, toutefois, apprivoisée par *l'ingénierie inclusive* des pratiques associatives. C'est pourquoi, l'énoncé des bonnes pratiques associatives foisonne dans les récits de vie. *Partenariat effectif, ateliers créatifs, pratiques pédagogiques actives, négociation de valeurs, réflexibilité, projet d'insertion socioprofessionnelle, création de groupes institutionnels homogènes (Comité de parents), arts de la scène, mobilité de l'action associative, remédiation individuelle, séjour de dépaysement, travail sur les vécus sociaux, promotion du livre*, sont autant de ressorts alternatifs à l'associatif que les garantis de l'insertion promise aux usagers. Cette vertu inclusive de l'ouvrage associatif est d'autant plus percutante, que parfois, seule l'intervention de l'association est salvatrice, voire la dernière chance de l'utilisateur abandonné à l'invisibilité.

A notre avis, sans nier les vertus réelles d'un secteur associatif travaillant avec les moyens du bord et plein de bonne volonté, il faut voire derrière cette ambivalence manifeste, une double revendications du secteur non marchand.

D'une part, une indéniable *demande de reconnaissance* d'un secteur associatif à la peine, en manque de moyens, livré à la souffrance sociale, parfois à la sienne et réclamant vis-à-vis des institutions publiques, sa part de participation à la bonne gestion de l'espace public, si possible en alter ego. C'est pourquoi, *la dénonciation de pouvoirs publics à la traîne, la revendication d'institutionnaliser les capacités d'interpellation du secteur, la demande de moyens supplémentaires, la demande de formalisation des missions de l'associatif* pénètrent discrètement la demande de reconnaissance de ce tiers secteur.

D'autre part, la forte insistance sur le potentiel inclusif de l'associatif vient justifier le savoir-faire d'un secteur associatif efficace sur le terrain, cependant justiciable de résultats mesurables devant les autorités subsidiantes.

Un troisième enseignement vient interroger directement les politiques de gestion de la diversité et les fondements de notre société démocratique. Ainsi, vis-à-vis des droits et libertés individuelles mais aussi du *vivre ensemble*, une série de récits de vie se recoupent pour dénoncer *la panne du système scolaire, l'écart entre la réalité du terrain et les possibilités de l'associatif, l'absence de réponse des pouvoirs publics, la non prise en charge d'usagers en détresse, le panurge de l'égalité des chances, les discriminations lancinantes, le repli communautaire et la gestion du risque enclose dans certains quartiers*.

Comme l'affirmait *Bourdieu*, tout se passe comme si l'acteur associatif prenait conscience de *sa fonction* de sous traitant de la question sociale. C'est alors que dépassé par le régime de la *globalisation* et héritant de ses *cataclysmes* dans la sphère locale, l'Etat délègue à moindre frais à l'associatif, une question sociale qui lui échappe. Soulignons toutefois, que certains acteurs associatifs bien conscients de la nausée de notre époque, ne restent pas pour autant les bras ballants. Le cas de cette coordinatrice livrée à un conflit interethnique sur le terrain et soulignant l'importance de travailler sur les rythmes culturels différenciés ou cherchant des alternatives dans l'offre de formation, sanctionne le potentiel réflexif du terrain.

Enfin, pour clôturer sur une note méthodologique, signalons que les récits de vie analysés bien que riches de leurs enseignements généraux restent rudimentaires et ne répercutent que trop peu la subjectivité des acteurs du terrain. Disons, que les acteurs associatifs ont joué le jeu sans trop se livrer à la tâche. C'est pourquoi, nous pensons que la technique *de l'interview semi-directive* plus intime et permettant des relances appropriées, serait plus bénéfique à l'analyse qualitative des constats du terrain.

## 6- Conclusion générale

### 1- De l'état des lieux de l'action associative globale:

En 2011, les associations du contrat communal desservent **46 actions prioritaires**. 24 actions de soutien scolaire (52,18% de l'effectif global), 15 actions d'alphabétisation (32,61% de l'effectif global), 4 actions à l'adresse des primo-arrivants (8,69% de l'effectif global), deux projets complémentaires et un projet transversal.

Au niveau groupal, les associations desservent un total de **328 groupes d'utilisateurs**. **112 groupes** d'utilisateurs participent à des **activités extensives** (moins de 80 heures) et **216 groupes** participent à des **activités intensives** (plus de 80 heures).

### Du point de vue des volumes d'heures d'activités

Toutes périodicités confondues, **65.437,5** heures d'activités associatives (**56.682 heures en 2010**) ont bénéficié au public fréquentant les actions du contrat communal. Le volume global des heures d'activités augmente presque **de 15% entre 2010 et 2011**.

**60.346 heures (92,27% de l'effectif global)** ont bénéficié à des groupes participant aux **activités intensives** (plus de 80 heures) contre **5091 heures (7,73% de l'effectif global)** aux groupes participant aux **activités extensives** (moins de 80 heures). Ainsi, le contrat communal dessert essentiellement **des activités intensives**.

A l'angle des priorités, **34.557 heures** (52,83% de l'effectif global) bénéficient aux usagers du soutien scolaire, **25.227 heures** (38,56% de l'effectif global) aux usagers de l'alphabétisation, 5.170 heures (7,90% de l'effectif global) aux primo-arrivants, 249 heures (0,38%) aux usagers communaux du projet transversal et 234 heures (0,36%) aux usagers des deux projets complémentaires.

### Du point de vue des usagers

**6.864 usagers** ont profité des activités associatives en 2011. Ce chiffre rompt totalement avec le constat de l'année 2010 (**50.025 usagers**). Soit, sept fois moins d'utilisateurs que l'année dernière. L'emploi de la typologie groupal et la prohibition du double comptage dans les rapports d'activités expliquent ce fait.

- **3.839 usagers** fréquentent les activités de soutien scolaire (56,66% de l'effectif global), **2.015** usagers fréquentent l'alphabétisation (29,36%), **446** usagers fréquentent les activités destinées aux primo-arrivants (6,5%), 414 usagers fréquentent le projet transversal (6,03%) et 114 usagers fréquentent les deux projets complémentaires (1,66%).

- **3.626** usagers sont des femmes contre **3.238 hommes**. Soit, un ratio de **52,82% de femmes contre 47,18% d'hommes**. Ces données recoupent celles de 2010 (53,67% femmes régulières contre 46,33% hommes réguliers).

- **2944 usagers sont nés à l'étranger**. Soit, un peu moins de la moitié de l'effectif global (42,89%). **63,56% de l'effectif né à l'étranger fréquentent les actions d'alphabétisation**.

- A l'angle des priorités, 55,92% du public global fréquentent les actions de soutien scolaire, 29,36% l'alphabétisation, 6,5% les actions à l'adresse des primo-arrivants, 6,56% le projet transversal et 1,55% les projets complémentaires.

### Du point de vue des publics en attente

Toutes actions confondues, **1.621 usagers sont mis en attente** pour les motifs d'insuffisance de locaux, manque de ressource humaine (formateurs) ou groupes complets.

- **929 usagers en attente sont femmes contre 692 hommes**. Soit, un ratio de 57,31% de femmes contre 42,69% d'hommes. **885 usagers** sont en attente **de cours d'alphabétisation** (54,59 % de l'effectif global en attente). Avec plus de la moitié de l'effectif global en attente,

l'alphabétisation demeure un besoin criant du contrat communal. 674 usagers sont attendus d'activités de soutien scolaire (41,57% de l'effectif global en attente)

- Au prorata de leur répartition globale dans le contrat communal, **43,92%** des usagers sont en attente de cours d'alphabétisation (885 usagers en attente pour 2015 places effectives dans le contrat communal), **17,55%** en attente du soutien scolaire (idem) et **13,9%** (idem) en attente d'activités spécifiques à l'adresse des primo-arrivants.

### **Du point de vue du travail social individuel**

- A l'angle du soutien scolaire, **746 usagers** ont bénéficié d'un soutien individualisé pour un total de **1.562** heures de travail. **89 institutions** ont collaboré à ce travail.

- A l'angle de l'alphabétisation, **7.062 usagers** ont bénéficié d'un soutien individualisé pour un total de **3.435** heures de travail. **242 institutions** ont collaboré à ce travail.

- A l'angle des actions desservies spécifiquement aux primo-arrivants, **1.095 usagers** ont bénéficié d'un soutien individualisé pour un total de **1.420** heures de travail. **195 institutions** ont collaboré à ce travail.

- toutes actions confondues, en 2011, **8.852 usagers** ont bénéficié d'un travail social individuel pour un volume global de **6.387** heures de travail. En outre, ce travail social individuel tisse plus de **533** collaborations avec les institutions du paysage local.

- **Le soutien scolaire et l'alphabétisation agrègent plus de 75% des interventions individuelles.** Respectivement 23,98% pour le soutien scolaire et 53,78% pour l'alphabétisation. Si l'on cumule le pourcentage global des interventions individuelles à destination des primo-arrivants (22,23%) à celles destinées aux usagers de l'alphabétisation, publics relativement similaires, on peut certifier **qu'avec 76,01% des interventions individuelles, les primo-arrivants sont les premiers bénéficiaires du soutien individuel (2.558 usagers).**

### **Du point de vue de la typologie des activités :**

**P1 : soutien scolaire : 169 activités** sont desservies en soutien scolaire. Avec un total de **118 actions**, *les activités citoyennes* (24 actions), *aide aux devoirs* (23 actions), *remédiation* (19 actions), *activités socioculturelles* (16 actions), *activités socio-sportives* (15 actions) *ateliers lecture/conte* (11 actions) et *le soutien à la parentalité* (10 actions) forment la matrice du soutien scolaire.

**P2 : alphabétisation : 173 activités agrègent les activités d'alphabétisation. Avec 84 actions**, *le test positionnement* (14 actions), *alpha 1,2 et 3* (16 actions), *les Fle de base 2,3 et 4 et Fle pour apprenants lettrés au pays d'origine* (20 actions), *visites et sorties culturelles* (12 actions), *les activités résultats et qualifications* (12 actions) et *les ateliers créatifs* (10 actions), forment la matrice des activités d'alphabétisation.

**P3 : primo-arrivant : 28 activités** sont desservies au primo-arrivants. Les activités *d'insertion socioprofessionnelles*, *l'information*, *l'accompagnement collectif*, *le service juridique*, *le soutien scolaire*, restent les principales activités desservies aux primo-arrivants.

### **Du point de vue des prestations de travail**

Le spectre des statuts professionnels affectés aux projets de cohésion sociale (non financé exclusivement par la cohésion sociale) est relativement large et représentatif du phénomène de *balkanisation* du secteur associatif. En ce qui concerne le contrat communal, **70 ACS, 60 volontaires, 44 permanents, 31 bénévoles, 22 CDI, 20 vacataires, 12 détachés pédagogiques divers, 11 Maribel social, 10 étudiants, 9 travailleurs affectés à la cohésion sociale, 3 Ale, 3 articles 27, 3 articles 17, 2 articles 60, 1 activa et 22 «statuts**

**autres» present l'équivalent de 6281 heures de travail** hebdomadairement à hauteur de **120,95 équivalents** temps plein affectés à la cohésion sociale.

## **2- De l'état des lieux des actions associatives par quartier**

Globalement, 46 **actions prioritaires agrègent les activités du contrat communal** de cohésion sociale. **24 actions de soutien scolaire, 15 actions d'alphabétisation, 4 actions à destination des primo-arrivants, 2 actions complémentaires et 1 action transversale.**

A l'échelle des quartiers, le quartier *Senne* dessert un total de 16 actions prioritaires contre 10 actions prioritaires sur *Laeken*, 11 actions prioritaires sur *Nord-Noh* et 9 actions prioritaires dans les *Marolles*. Le soutien scolaire est plus intense dans le quartier *Senne* (9 actions), l'alphabétisation est relativement équilibrée, le quartier *Nord-Noh* ne développe aucune action spécifique à l'adresse des primo-arrivants. Il existe *une action complémentaire* à la périphérie des projets soutenus à *Laeken* et dans le quartier *Senne*. *L'action transversale* ancrée à *Laeken* développe des activités sur l'ensemble du territoire communal.

### **Du point de vue de la distribution globale des variables par quartier**

**65.437 heures d'activités ont bénéficié au public du contrat communal.** Avec **21.286 heures d'activités** (32,53% de l'effectif global), le quartier *Laeken* offre le ratio le plus important d'heures d'activités associatives. Juste derrière, le quartier *Nord-Noh* dessert **17.102 heures d'activités** (27,4%), le quartier *Senne* dessert **14.522 heures d'activités** (22,19%) et les *Marolles* desservant **12.527 heures d'activités** (19,14% de l'effectif global).

A l'angle des groupes bénéficiant des **activités intensives** (plus de 80 heures d'activités annuellement), avec **5.091 heures d'activités**, **Laeken** dessert le ratio le plus important des activités intensives (33,92% de l'effectif global). Juste derrière, le quartier *Nord-Noh* dessert un total de 16.534 heures d'activités (27,4%), les *Marolles* desservant un total de 11.752 heures d'activités (19,48%) et enfin, le quartier *Senne* desservant 11.588 heures d'activités intensives (19,2% de l'effectif global).

A l'angle des groupes bénéficiant des **activités extensives** (moins de 80 heures d'activités annuellement), avec 2.934 heures d'activités, le **quartier Senne dessert plus de la moitié des activités extensives** (57,62% de l'effectif global). Juste derrière, le quartier **Laeken** desservant un total de 814 heures d'activités (15,99%), les *Marolles* desservant un total de 775 heures d'activités (15,22%) et enfin, le quartier *Nord-Noh* desservant un total de 568 heures d'activités (11,17% de l'effectif global).

A l'angle **des populations nées à l'étranger**, le quartier *Senne* accueille plus de **1.129 usagers** nés à l'étranger (38,35% de l'effectif global), le quartier *Nord-Noh* en accueille 849 (28,84%), *Laeken* 683 (23,2%), et enfin les *Marolles*, accueille 283 usagers nés à l'étranger (9,61% de l'effectif global).

A l'angle du public global, le quartier *Senne* se démarque nettement des autres périmètres d'interventions. Avec **2.558 usagers** bénéficiant des activités associatives (36,83% de l'effectif global), ce quartier, accueille le volume public le plus important du contrat communal. Juste derrière, le quartier *Nord-Noh* accueille 1.813 usagers (26,41%), *Laeken* en accueille 1367 (19,91%) et enfin, les *Marolles* accueille 1.156 usagers (16,85% de l'effectif global).

**A l'angle du genre**, on constate que les publics fréquentant **les activités intensives** (plus de 80 heures d'activités annuelles) et **extensives** (moins de 80 heures annuelles) **se distribuent relativement proportionnellement dans l'ensemble des quartiers**

On peut conclure de cette distribution que **le rendement des heures d'activités intensives est plus important à Laeken** sans pour autant que ce quartier **touche des volumes publics exorbitant. Les activités extensives sont plus importantes dans le quartier Senne.** Ce quartier accueille également **le volume le plus important des usagers fréquentant les activités intensives.** Comparé à *Laeken* desservant davantage d'actions d'alphabétisation (au prorata des autres quartiers), on peut signifier que le quartier **Senne concentre davantage d'usagers au coeur des activités intensives.** Avec son rendement d'activités important et ses usagers nombreux, le quartier *Nord-Noh* élève des moyennes supérieures à l'égard des **activités intensives** (27% de l'effectif global des heures intensives, 26% de l'effectif global des publics). Enfin, les *Marolles* avec 17% du public global et 19% des heures d'activités globales reste **légèrement en dessous des rendements des autres quartiers.** Soulignons que ce quartier dessert moins d'actions prioritaires (9 actions).

### 3- Variables qualitatives

#### Du point de vue des partenariats

- D'après les rapports associatifs, le contrat communal tisse une toile de **209 partenariats locaux** (quartier et territoire communal), **23 partenariats extralocaux** (en dehors de la commune du siège d'activités) et **32 articulations avec d'autres dispositifs publics** (*Contrat de Sécurité et de Prévention, CPAS, Lire et Ecrire Politique des Grandes Villes, Contrat de Quartier...*)

- A l'échelle des quartiers, on constate que les associations actives dans les *Marolles* ont tissé des partenariats riches et nombreux, tributaires de l'historicité du tissu associatif et du climat solidaire du quartier. Le quartier *Nord* est également riche de ses articulations avec d'autres dispositifs sous l'impulsion d'une minorité d'associations fortes d'un réseau de partenariats extralocaux orienté « *droits humains* ». Le quartier *Laeken*, développe plus spécifiquement un partenariat local autour d'une constellation d'associations apparentées. Enfin, le quartier *Senne* compte tenu du nombre d'actions développées sur ce périmètre (16 actions prioritaires au lieu de 10 en moyenne dans les autres périmètres d'intervention), est moins riche de partenariats locaux en conséquence du climat d'insécurité du quartier et parfois de l'ambiance délétère entre associations.

- A l'angle des **bénéfices de ces collaborations**, on constate que la plupart des associations profitent des partenariats locaux et des coordinations sociales de quartier pour *renforcer leur collaboration, se tenir informer de la conjoncture du quartier, approfondir des pratiques sociales en investissant des groupes thématiques de travail, coordonner l'offre d'alphabétisation du quartier, accueillir les enfants des mamans en cursus de formation (projet complémentaire), organiser des événements, se transmettre des publics, étendre l'offre d'activités, adapter l'offre aux desideratas des publics, former les bénévoles, se partager des vacataires, développer une action communautaire dans le quartier, détecter le décrochage scolaire ou développer l'expertise relatives à certaines matières ...*

A l'angle **des obstacles de ces collaborations**, une série d'associations soulignent *l'incompatibilité des agendas, le manque de temps, les difficultés de reconduire le partenariat, l'indisponibilité des acteurs, l'instabilité des vacataires, la difficulté de concilier les différents intérêts des acteurs, le turn-over important du secteur, le manque de moyens et de locaux, le climat délétère dans certains quartiers (méfiance, concurrence).*

#### Du point de vue des points forts des projets associatifs

Les acteurs associatifs soulignent fortement *les outils méthodologiques spécifiques et pédagogies actives renforçant leur projet, les compétences et qualités de leur personnel, les expertises en législation, multimédia, langue, soutien scolaire lentement acquises sur le terrain, le rayonnement,*

*la situation géographique et la confiance des habitants, les qualités de l'accompagnement individuel personnalisé et les projets orientés sur des publics spécifiques.*

### **A l'angle des projets complémentaires et du projet transversal**

Le contrat communal intègre en son sein, deux projets complémentaires et un projet transversal. Ces projets sont effectifs et tentent de répondre aux mieux à leurs objectifs prioritaires. Ainsi, **les deux projets complémentaires** ont pu contracter des conventions de partenariat avec les partenaires locaux du contrat communal.

- **Le premier projet complémentaire** a accueilli en 2011, **86 enfants bénéficiant chacun d'une moyenne de 336 heures d'accueil annuel pour un rendement global de 2.962 heures d'accueil.**
- **Le second projet complémentaire** a contracté un partenariat avec une association du quartier qui lui confie **une douzaine d'adultes étrangers** fréquentant un module d'insertion socioprofessionnelle. L'association propose à ce groupe le projet *EOLE* « *Expression, Oralité, Langage, Ecriture* ». **210 heures d'activités ont été desservies à 28 usagers (dont une partie de primo-arrivants).**
- **Le projet transversal** a profité en 2011 à **450 usagers du territoire communal, sommant un total de 250 heures d'activités dont plus de la moitié desservies en animation dans les plaines et parcs de la Ville de Bruxelles.**

### **Du point de vue des difficultés rencontrées par les acteurs lors de l'exécution des projets**

Les acteurs associatifs dénoncent fortement *le manque de personnel, de moyens, de locaux et de temps, la précarité des usagers ainsi que leur tendance à se replier sur leurs traditions, l'incapacité à répondre à l'ensemble des demandes, la fracture sociale (langue, retard scolaire, disparités culturelles) et l'irrégularité des publics.*

Enfin, à l'angle **de l'orientation émancipatrice des projets d'alphabétisation/Fle**, les responsables associatifs mettent en avant :

- le développement d'une conscience politique au travers des outils pédagogiques centrés sur la résilience et l'autonomie des usagers ;
- les articulations de la langue, de l'écriture et de la participation citoyenne au sein des actions ;
- la technique de l'alpha bimodal conciliant l'apprentissage traditionnel de la lecture et la maîtrise de la langue au vu d'augmenter les chances d'insertion de l'utilisateur ;
- l'effort soutenu à l'égard de la prise de conscience des droits et libertés individuelles ;
- la mise en place d'un contrat d'engagement entre l'association et les usagers ;
- la participation à des événements externes « *créa Caria* » et la formation de *forums de délégués* ;
- le développement des espaces de prise de parole, les tables de conversation et la permanence sociale ;
- l'information et la mise en valeur de la culture du débat ;
- les méthodologies actives et adaptées aux publics irréguliers : « *atelier Ecler* » : respect des rythmes d'apprentissage ;
- la formation à la vie pratique et l'approche pédagogique des vécus sociaux ;
- les jeux de rôles, les ateliers mouvements permettant l'expression des usagers ;
- la proactivité et la valorisation des usagers.